

Exercice 2022



RAPPORT FINANCIER 2022

N° 1082 04 06 | GROUPAMA GRAND EST

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2022

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration.....	3
1.2 Membres du Comité de Direction.....	4
1.3 Commissaires aux Comptes.....	5

2. RAPPORT DE GESTION

2. Rapport de Gestion 2022.....	7
---------------------------------	---

3. COMPTES ANNUELS

3. Annexe comptable 2022.....	34
-------------------------------	----

4. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2022.....	78
4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées 2022.....	89
4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des certificats mutualistes 2022.....	93

5. RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2023

5 Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1 ^{er} Juin 2023.....	99
---	----

6. ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

6. Attestation du Responsable de l'Information.....	115
---	-----

1- INFORMATIONS GENERALES

1.1 Membres du Conseil d'Administration

Situation au 30 juin 2023

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION GROUPAMA GRAND EST

	Année d'élection ou de réélection au Conseil d'Administration	Année de fin de mandat
PRESIDENT		
Monsieur François SCHMITT	2021	2027
VICE-PRESIDENTS		
Madame Sophie BOILLIN	2021	2027
Madame Marie FISCHER	2021	2025
Monsieur Rémy LOSSER	2019	2025
Monsieur Jean-Louis STEMART	2021	2027
MEMBRES DU BUREAU		
Monsieur Patrick BOTTIN	2019	2025
Monsieur Philippe DELAIRE	2023	2029
Monsieur Jean-Luc FAUDOT	2021	2027
Monsieur Jean-Pierre GROS	2021	2027
Monsieur Dominique LUX	2023	2029
Monsieur Jérôme MATHIEU	2023	2029
Monsieur Stéphane ROUSSEY	2019	2025
Monsieur Gilles THEILMANN	2019	2025
Monsieur Philippe THIEBAUT	2021	2027
Monsieur Pascal WITTMANN	2019	2025
ADMINISTRATEURS		
Monsieur Emmanuel ANDREO	2021	2027
Madame Marie-Noëlle BRAICHOTTE	2023	2029
Madame Marie-Pierre CATTET	2023	2029
Monsieur Thierry MALESIEUX	2023	2029
Madame Aline MENONVILLE	2021	2027
Madame Lucette MICHEL	2023	2029
Madame Nathalie MINOT	2023	2029
Madame Géraldine MORQUE	2019	2025
Madame Sophie OSTE	2019	2025
Monsieur Jean-Marc PFRIMMER	2019	2025
Madame Corinne SAPIN	2021	2027
Madame Sari VARNEY	2023	2029
Monsieur Thierry WOLF	2017	2023
ADMINISTRATEURS SALARIES		
Madame Carole URBAN	2021	2024
Madame Fanny WURTZ	2021	2024

1.2 Membres du Comité de Direction

Situation au 30 Juin 2023

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION GROUPAMA GRAND EST

DIRECTION GENERALE

Monsieur Didier GUILLAUME	Directeur Général
Monsieur Francis BOURNIGAL	Directeur Général Adjoint Finances et Pilotage

MEMBRES DU COMITE EXECUTIF

Monsieur Vincent AUBERT	Directeur Relations Clients
Monsieur Jean-Jacques DESPRES	Directeur Ressources Humaines et Communication
Monsieur Jean-Marc GIRAUDET	Directeur Pilotage
Monsieur Laurent GUYON	Directeur Développement
Madame Thérèse LEVANTI	Directeur Indemnisation
Monsieur Christophe LEZZERI	Responsable Entreprises, Collectivités et Collectives
Madame Nathalie OBER	Directeur Secrétariat Général et Juridique
Monsieur Jacques REYDEL	Directeur Risques Conformité et contrôle Interne
Monsieur Hubert ROTH	Directeur Développement et Opérations
Monsieur Paul TRIEBEL	Responsable Systèmes d'Informations

1.3 Commissaires aux Comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit
Exco Socodec

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
51 avenue Françoise Giroud - 21066 Dijon Cedex

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

Monsieur Xavier CREPON

63 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

2- RAPPORT DE GESTION 2022



RAPPORT **DE GESTION SUR** **LES OPÉRATIONS DE** **L'EXERCICE 2022**

- clos le 31 décembre 2022 -

N° 1082 04 06 | GROUPAMA GRAND EST

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2022

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST



Groupama

Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 Avril 2023

RAPPORT DE GESTION sur les opérations de l'exercice 2022 Clos le 31 DÉCEMBRE 2022

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1 - FORMATION DU RESULTAT

Malgré la sortie progressive de la crise sanitaire, et un début d'année plutôt positif, l'année 2022 a brutalement basculé dans un environnement économique et financier mondial très difficile. Avec la crise liée à la situation en Ukraine, les tensions liées aux approvisionnements, l'activité mondiale a ralenti, l'inflation s'est généralisée. Dans ce contexte, les Banques Centrales d'abord américaine puis européennes ont resserré leurs politiques monétaires conduisant à une remontée brutale des taux obligataires qui s'est traduite par un véritable krach et globalement une baisse des marchés actions. En France, les mesures prises par l'Etat sur les limitations des prix de l'énergie ont permis de contenir l'inflation essentiellement pour les particuliers et les petites entreprises mais pas pour les industries les plus énergivores. Selon l'INSEE, les prix à la consommation augmentent de 5,3 % en 2022 (contre 1,6 % en 2021) soit un niveau inédit depuis les années 1980. La croissance du PIB devrait être en 2022 de + 2,6 % (après +6,8 % en 2021) marquée par un net fléchissement en fin d'année.

Au niveau de l'entreprise, malgré un environnement économique incertain et un environnement climatique très dégradé, nous avons conservé un développement positif en nombre de sociétaires, nous avons accompagné tous nos sociétaires sinistrés et surtout nous avons continué à progresser en termes de satisfaction. Comme en 2021, nous avons eu à faire face à des départs de collaborateurs mais nous avons réussi, malgré les difficultés, à recruter et intégrer plus de 190 nouveaux collaborateurs. L'année 2022 a vu également la signature de plusieurs accords d'entreprise importants tels que l'accord sur le temps de travail, l'accord sur le télétravail et travail nomade, l'accord Egalité professionnelle et QVT. Dans le contexte d'inflation, les négociations annuelles obligatoires, validées par l'ensemble des

organisations syndicales, s'articulent cette année sur une augmentation générale de 4 % avec un minimum de 1500 € bruts et le maintien d'une enveloppe individuelle de 1,1 % permettant le soutien du pouvoir d'achat et favorisant la reconnaissance de l'engagement de tous les collaborateurs.

Indicateur phare de la stratégie de Groupama Grand Est (GGE), le ratio de clients particuliers très satisfaits 2022 progresse une nouvelle fois pour s'établir à 39 % (+ 1 point). L'indice net de recommandation (INR) progresse également de 1 point pour atteindre les 40 % permettant à GGE d'être 1ere Caisse Régionale. Cette réussite s'explique par une qualité de service toujours plus poussée dans les rendez-vous clients en face à face, au téléphone et maintenant par mail. De plus GGE est de loin comme en 2021, la meilleure Caisse Régionale sur le traitement des sinistres (+ 4 points par rapport aux autres Caisses Régionales). En revanche, le traitement des demandes clients a baissé d'un point.

Ces résultats, en progression chaque année, nous permettent tout juste de rester en contact avec nos principaux concurrents. En effet, le marché connaît une progression constante sur la satisfaction client. Les enquêtes sur les marchés professionnels ont quant à elles baissé par rapport à 2021.

Tout d'abord, l'enquête ACPS de juin 2022 a perdu 4 points sur les très satisfaits. Les principaux items en baisse sont le bon suivi des contrats et les canaux de communication téléphone et mails.

L'enquête de novembre sur le marché Agricole démontre une chute des résultats sur l'INR (- 11 points). Cette baisse concerne toutes les Caisses Régionales. La quasi-totalité des items a été impacté. Le suivi des contrats et le traitement des demandes sont les critères où GGE a perdu le plus de points (- 7 et - 10 points). Des actions correctrices ont été proposées pour améliorer les résultats en 2023 et ainsi continuer de progresser en termes de satisfaction client.

En 2022, le développement commercial de la Caisse Régionale recule de 3 723 K€ et devient négatif à - 4 229 K€ fortement impacté par le recul du solde Courtage. Toutefois, nous conservons une dynamique positive de conquête de nouveaux sociétaires dont le nombre augmente de + 1 850 en 2022.

Le solde du marché des particuliers reste négatif à - 2 144 K€ en recul limité de -239 K€ par rapport à 2021 pénalisé par la baisse des affaires nouvelles en Auto-tourisme (- 1 071 K€) compensée en partie par l'amélioration du solde net en santé individuelle de 764 K€. Le solde du marché ACPS progresse de 195 K€ et s'établit à 1 458 K€ porté par une croissance positive de l'assurance collective (+ 431 K€). Le solde du marché Agricole (y compris récoltes) est 826 K€ en hausse de 1 660 K€ par rapport à 2021 porté par les récoltes en amélioration de 1 610 K€. Le total du solde de la Direction Développement est de + 140 K€.

Le solde du marché des Collectivités augmente fortement de 1 364 K€ et redevient positif à 1 138 K€. Le solde du marché des Grands Comptes revient aussi en positif à 203 K€ en amélioration de 533 K€. Par contre, le solde du marché Entreprises redevient négatif à - 609 K€ (contre un solde de 19 K€ en 2021) essentiellement du fait du recul du solde en Flotte. Le total du solde de la Direction Entreprises et Collectivités est de + 762 K€.

Le solde du marché Courtage est fortement négatif en 2022 à - 5 112 K€ en recul de 6 619 K€ par rapport à 2021. Outre la poursuite des actions de surveillance particulièrement en Flotte, nous enregistrons la sortie en 2022 de deux gros contrats ; en Flotte, le contrat SCOPELEC pour 1 728 K€ et en Assurances Collectives, le contrat Alsacienne de Restauration pour 983 K€.

Concernant les métiers de masse, l'année présente des résultats hétérogènes. En effet le solde Automobile de tourisme passe en négatif à - 768 K€ en recul de 2 015 K€ par rapport à 2021 impacté par le recul du marché automobile. Dans ce contexte, le métier Habitation reste négatif à - 565 K€ mais en recul de seulement 61 K€. La baisse est également très limitée (- 33 K€) sur le métier Garanties Accidents de la Vie (GAV), et le solde reste à un niveau élevé à 934 K€. Après une année 2021 fortement impactée par les résiliations, le solde 2022 du métier Santé individuelle reste négatif à - 152 K€ mais

s'améliore de 1 074 K€ grâce à la hausse des affaires nouvelles et des résiliations inférieures à celle de 2021. Il est à noter que pour tous ces métiers, nous conservons des soldes de nombre de contrats positifs (de l'ordre de 5 000 contrats GAV, 1 900 contrats Habitations, 1 800 contrats Automobile et 1 450 contrats Santé individuelle).

Concernant la gamme produit, l'activité 2022 reste marquée par la poursuite des travaux de refonte de la Multi-Risques Climatique. Après des travaux 2021 menés par la Caisse Régionale dans un objectif de rééquilibrage technique par cultures et par grandes zones, le Groupe a engagé, dans un contexte de réassurance compliquée, une refonte plus systématique. Ces travaux ont été menés en parallèle de la refonte nécessaire de la MRC initiée par les assureurs (Groupama en premier lieu) et engagée par le gouvernement permettant une meilleure répartition de l'aléa. L'assurance MRC est désormais constituée des trois étages : une conservation de l'assuré jusqu'au niveau de franchise, puis l'intervention de l'assureur jusqu'au seuil d'intervention du Fonds de Solidarité Nationale. Tous ces travaux ont été menés en étroite collaboration avec la Commission Assurance et ont fortement mobilisé élus et collaborateurs.

Sur les activités où GGE intervient comme distributeur, le bilan 2022 reste très correct même s'il est globalement en retrait par rapport à 2021.

Le chiffre d'affaires Vie individuelle s'établit à 122 201 K€ en recul de 10,6 % par rapport à 2021 du fait de la baisse de 16 % en Epargne individuelle compensée en partie par la poursuite de la forte croissance (+ 33 %) sur la Retraite. La croissance de la prévoyance continue d'être supérieure à 5 % (+ 6 %). Malgré ce contexte, les rémunérations Vie individuelles progressent de 63 K€ et atteignent 14 646 K€. L'activité bancaire qui se concentre sur la vente de crédits est fortement pénalisée par le recul du marché automobile : la production nouvelle 2022 est de 35 500 K€ contre 43 500 K€ en 2021. La rémunération baisse également (986 K€ contre 1 271 K€ en 2021). L'activité Expertisimo est également en recul avec 112 réservations (132 en 2021).

Les activités sur les ventes de services progressent légèrement sur 2022. Sur le volet Télésurveillance des biens, le nombre d'affaires nouvelles (1 543 en 2022) progresse de 6 % tandis qu'il recule de 1 % sur le volet Services à la personne (586 affaires nouvelles en 2022).

En 2022, notre Caisse, à l'instar d'autres caisses, a enregistré une sinistralité climatique exceptionnelle marquée principalement par plusieurs épisodes de grêle entre mi-juin et mi-juillet. Ainsi la charge tempête sur bâtiment atteint 52 900 K€ en 2022. A ceci, s'ajoutent les sinistres grêle sur véhicules pour une charge totale estimée à 16 600 K€. Dans ce contexte de grêle exceptionnelle, de sécheresse et de très fortes températures, la charge Récoltes 2022 reste contenue à 24 500 K€. Après une année 2021 épargnée par la sécheresse, nous avons pour 2022 provisionné, en l'attente des reconnaissances d'états de catastrophes naturelles, une charge de plus de 12 000 K€ au titre de la sécheresse sur les bâtiments. Au total, la charge climatique 2022 s'établit (y compris grêle sur véhicules) à environ 106 000 K€ soit plus du double de l'année 2021.

La sinistralité excédentaire se dégrade également en 2022 avec l'enregistrement de neuf sinistres excédentaires pour un total de 62 870 K€ ; nous avons enregistré 4 sinistres en 2021. Parmi ces sinistres, il est à noter que deux sinistres concernent la grêle sur véhicules (inclus dans la charge de 16 600 K€) et que le sinistre Incendie d'une minoterie représente à lui seul une charge de 32 350 K€.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit à 83,3 % en dégradation de plus de 15 points par rapport à 2021. Outre les points ci-dessus, il est à noter également une nouvelle dégradation du ratio en santé de 1,7 points par rapport à 2021. Depuis 2019, le ratio S/C santé se dégrade de plus de 5 points.

Le solde de réassurance avec Groupama Assurances Mutuelles (GMA) (y compris rétrocessions) représente une charge de 7 670 K€ en baisse de 68 670 K€ par rapport à 2021 en lien avec la forte hausse des cessions de sinistres climatiques et excédentaires. A noter que du fait d'un niveau de sinistralité exceptionnel, nous mettons en jeu le mécanisme de stop loss global climatique (protection sur le cumul de conservations quote-part des risques Tempête, Récoltes, Cat-Nat et Grêle sur véhicules) pour un montant de 24 194 K€.

Au total, la marge technique après réassurance s'établit à 130 132 K€ (soit 19,5 % des cotisations acquises) en baisse de 3,1 points par rapport à 2021.

Cette dégradation de la marge technique est en partie compensée par une croissance modérée des frais généraux en valeur de 509 K€ (soit +0,4 %). Après une année 2021 encore impactée par la crise liée à la COVID, l'année 2022 voit le retour à des niveaux plus standards sur les postes tels que la formation, la communication ainsi que tous les postes liés aux déplacements des collaborateurs. Le sous-total des frais engagés est ainsi en hausse de 4,9 % par rapport à 2021 (soit + 7 800 K€) dont 1,6 % du fait des postes précédemment cités, 1 % du fait de la hausse de la facture informatique et 0,6 % d'impact des salaires et charges. Cette hausse est compensée par deux effets conjoncturels : l'absence d'intéressement et la forte diminution de nos engagements sociaux (impact positif de la remontée des taux) pour une baisse totale de près de 6 500 K€. Le ratio de frais généraux s'améliore de 0,6 point favorisé également par la croissance des cotisations et s'établit à 21,30 % des cotisations acquises (contre 22,0% en 2021 et 23,50 % en 2020).

Les produits financiers s'élèvent à 16 050 K€ en 2022 soit un niveau identique à 2021 dans un contexte financier inédit marqué par la remontée brutale des taux obligataires et des marchés actions très chahutés.

Le résultat après impôt s'établit à + 4 213 K€. La contribution aux résultats consolidés du Groupe, selon les normes IFRS, est de – 6 894 K€.

1.1 - COTISATIONS

Les cotisations totales sur l'exercice en cours, y compris les acceptations de GMA, atteignent 682 472 K€. Les cotisations acquises directes tous exercices sont de 666 994 K€ contre 645 104 K€ en 2021, soit une progression de + 3,4 % (contre + 4,9 % en 2021 qui bénéficiait d'un retour à la normale après les opérations de régularisation de cotisations accordées en 2020 pour un montant de 10,9 K€ dans le cadre de la crise liée à la COVID). Corrigée de ces régularisations, la croissance entre 2020 et 2021 était de + 3,1 %.

Les principales évolutions du chiffre d'affaires direct exercice pur (662 247 K€) concernent les risques suivants :

Risques automobiles :

Sur l'ensemble de ces risques qui comprend l'Automobile de tourisme, les Tracteurs Matériels Agricoles (TMA), les Flottes, les Autres véhicules camions et 2 roues, le chiffre d'affaires est de 188 337 K€ contre 182 970 K€ en 2021 affichant une croissance de 2,9 % (contre 7,8 % l'année dernière).

En Automobile de tourisme, la croissance du chiffre d'affaires est de 3,0 % dont un aliment tarifaire de 2,20 %. L'année est marquée par une forte baisse du nombre d'affaires nouvelles (-3 184 AN) et une stabilisation des résiliations pour un solde en nombre qui reste positif (+ 1 870 véhicules) toutefois insuffisant pour conserver un solde en valeur positif ; celui-ci s'établit à – 768 K€ contre 1 248 K€ en 2021.

A fin décembre 2022, hors contrats Flottes, 307 700 véhicules Auto tourisme sont assurés à Groupama Grand Est.

Le chiffre d'affaires TMA est en croissance de 4,3 % avec un aliment tarifaire de + 3,0 %. Le solde d'activité commerciale augmente légèrement (+ 288 K€ contre + 147 K€ en 2021).

Le chiffre d'affaires Flottes progresse de 0,5 % malgré un aliment de + 5 % avec un solde d'activité 2022 fortement négatif à - 3 840 K€. Ce solde s'explique principalement par l'accentuation de nos actions de surveillance, par un niveau tarifaire élevé et par la résiliation du contrat SCOPELEC pour 1 728 K€.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique :

Le chiffre d'affaires des garanties Responsabilité Civile (RC) des particuliers (10 823 K€ fin 2022) progresse de 2,5 % (garantie RC incluse dans le produit Habitation). A noter que la garantie RC des produits Auto est incluse dans le risque Automobiles décrit ci-dessus.

Le chiffre d'affaires des Assurances juridiques (20 814 K€) progresse de 4,0 %, porté en grande partie par les ventes des contrats spécifiques de Protection Juridique pour les particuliers en complément de s contrats Multirisques Habitation (+ 5,8 %) : la part portée par l'Automobile de tourisme reculant très légèrement.

Assurances de personnes (y compris santé) :

Le chiffre d'affaires progresse de 3,2 % à 186 007 K€. Cette croissance est portée par la GAV avec une croissance de + 9,3 % à 14 648 K€ et par les Assurances collectives avec une croissance de + 5,2 % à 16 125 K€.

Le chiffre d'affaires santé individuelle continue de croître (+3,0 % en 2022 contre +3,2 % en 2021) et atteint 124 667 K€. La mise en place de la résiliation infra-annuelle en santé début 2021 avait impacté fortement le taux de résiliation ; en 2022, le taux global de résiliation recule de 0,4 point à 7,10 %. Le solde de développement progresse en nombre (+ 550 contrats) et en valeur (+ 1 074 K€) mais reste légèrement négatif en valeur à - 152 K€.

A noter une croissance modérée du chiffre d'affaires de + 0,5 % en Prévoyance Individuelle et en Assurances du Personnel Communal (APC).

Responsabilité RC des professionnels :

Le chiffre d'affaires repart à la croissance en 2022 porté par les métiers Associations, Dommages Entreprises et Construction : le montant 2022 est de 21 531 K€ soit + 4,5 % par rapport à 2021 (20 604 K€). Deux métiers présentent un recul significatif depuis 3 ans, il s'agit des Dommages Collectivités (- 4,1 %) et Flottes (- 21 % dans un contexte particulier de migration de produit).

Risques climatiques :

Le chiffre d'affaires augmente de 3,4 % à 74 924 K€ en 2022 contre 72 430 K€ en 2021. La croissance est portée par les risques Tempête et Catastrophes Naturelles avec respectivement + 5,5 % à 28 709 K€ et + 4,4 % à 20 357 K€. Le chiffre d'affaires des risques Récoltes progresse légèrement de + 0,5 % en 2022 et s'élève à 25 857 K€, avec un effet tarifaire important ainsi qu'un recadrage de l'offre commerciale sur les franchises, l'arrêt des compléments de rendements et l'arrêt des produits Objectif Stabilité et Carences d'apport. Malgré la souscription d'un complément Grêle en réponse à la hausse des matières premières pour 840 K€, la croissance du portefeuille reste pénalisée par une baisse des surfaces assurées de - 6,5 %.

Risques incendie et dommages :

Les risques Incendie et Dommages représentent un chiffre d'affaires de 137 948 K€ en augmentation de 4,1 % dont 6,3 % sur la partie Dommages et 2,5 % en Incendie. Par métier, la croissance est portée par les Dommages Collectivités (+ 8,9 %), les PNO (+ 4,8 %). La croissance reste soutenue en Dommages Agricoles (+ 4 %) et Habitation (+ 3,5 %).

Risques divers (hors dépendance) :

L'ensemble de ces risques représente un chiffre d'affaires de 21 863 K€ soit une augmentation de 5,7 % et comprend principalement les risques Construction pour 7 774 K€ (+ 8,7 %) et l'Assistance pour 13 099 K€ (+ 4,1 %).

1.2 - SINISTRES DE L'EXERCICE

Le rapport S/C avant réassurance de l'exercice se dégrade de 15,6 points : il s'établit à 83,3 % contre 67,8 % en 2021.

La charge de sinistres de l'exercice est de 551 978 K€ en hausse de 118 182 K€ par rapport à 2021 tandis que les cotisations augmentent de 22 325 K€.

L'évolution de la charge des sinistres par rapport à 2021 s'explique essentiellement par les éléments suivants :

- Tout d'abord une hausse particulièrement forte de la sinistralité excédentaire en 2022 tant en nombre qu'en montant. Ainsi nous enregistrons neuf sinistres excédentaires pour un total de 62 870 K€ ; nous avons enregistré 4 sinistres en 2021, 3 sinistres en 2020 et 2 sinistres en 2019. Parmi ces sinistres, il est à noter que deux sinistres concernent la grêle sur véhicules pour un total de 12 884 K€. Nous enregistrons deux sinistres Incendie pour un total de 34 823 K€ dont l'incendie d'une minoterie qui représente à lui seul une charge de 32 350 K€. En Auto RC, et comme en 2021, au vu des sinistres survenus en fin d'année, nous avons ajouté dans le provisionnement, dans le respect des normes Groupe, un sinistre excédentaire statistique pour un montant de 6 084 K€. Y compris ces ajouts, la situation 2022 en Auto RC est légèrement meilleure avec l'enregistrement de deux sinistres XS pour un total de 9 572 K€ contre 3 sinistres en 2021. Enfin, l'année 2022 voit également la survenance de trois sinistres sur le métier Garanties Accident de la Vie pour un total de 5 590 K€ (contre aucun en 2021). La hausse de charge des sinistres excédentaires représente une dégradation de 7,3 points de ratio S/C 2022 par rapport à 2021.
- Et une hausse également exceptionnelle de la sinistralité climatique marquée principalement par plusieurs épisodes violents de grêle entre mi-juin et mi-juillet, le retour de la sécheresse et des températures extrêmes. Avec des grêlons de diamètre supérieur à 5 cm, les dégâts aux toitures ont été très conséquents ; ainsi la charge Tempête est de 52 900 K€ soit un ratio S/C de 184 %. Après une année 2021 épargnée par la sécheresse, nous avons pour 2022 provisionné une charge catastrophes naturelles de 12 375 K€ quasi exclusivement au titre de la sécheresse sur les bâtiments. Comme indiqué précédemment, la hausse de charge récolte en 2022 reste limitée et atteint 24 488 K€. Au total, la charge climatique 2022 s'établit (hors grêle sur véhicules) à environ 89 715 K€ en hausse de 47 193 K€ par rapport à 2021 soit une dégradation de 6,9 points du ratio S/C de l'exercice.

Selon les risques, les évolutions sont les suivantes :

Auto (rapport S/C 79,80%) :

Pour l'auto RC : le ratio S/C origine (76,6 %) reste très proche de celui de 2021 (76,8 %) malgré la survenance en 2022 de deux sinistres XS (charge 9 572 K€) contre trois sinistres en 2021 (charge de 11 953 K€). En vision écrêtée de la réassurance, le ratio se dégrade de 0,3 point à 69,1 %.

Pour l'auto Dommages : les garanties Dommages Automobiles se dégradent de 13 points à 81,7 % impactées par les événements climatiques de grêle sur véhicules dont le montant 2022 atteint 16 646 K€ contre 2 800 K€ en 2021. Hors grêle, le ratio S/C auto Dommages se dégrade de 1,4 points. Par rapport à 2021, en Auto-tourisme, si les fréquences sont globalement orientées à la baisse, les coûts moyens augmentent fortement (+ 7,2 % en Bris de Glaces et + 6,3 % en Dommages).

Santé (rapport S/C 77,90%) :

Le ratio continue de se dégrader en 2022 (+ 1,8 points) mais moins fortement qu'en 2021 (+ 3,6 points par rapport à 2019) ; depuis 2019, le ratio S/C santé s'est dégradé de 5,4 points. Les effets de la réforme du Reste à Charge Zéro (RAC 0) semblent avoir atteint leurs niveaux cible. En effet, les charges en Optique augmentent de 2 % en 2022 contre 27 % en 2021 et pour les prothèses dont les charges avaient doublé en 2021, l'augmentation n'est que de 3 % pour les prothèses dentaires et diminue de 7 % pour les prothèses auditives. A contrario, nous observons une hausse en hospitalisation et en pharmacie de l'ordre de 6 % avec un retour à un niveau proche de 2019.

Les Assurances de la Personne hors santé (rapport S/C 79,50 %) :

La branche AP se dégrade très fortement par rapport à 2021 (+ 16,7 points) essentiellement du fait de la survenance de trois sinistres excédentaires sur le métier Garanties Accident de la Vie (GAV).

Sur ce métier, le ratio est de 86,7 % en dégradation de plus de 43 points. A noter également une dégradation très forte sur le métier prévoyance collective avec un ratio 2022 de 163 % (pour un portefeuille de l'ordre de 2 500 K€).

Le métier APC continue de s'améliorer avec un ratio S/C de 88,3 % (contre 95,1 % en 2021 et 102 % en 2020).

Incendie (rapport S/C 129,3 %) :

Le ratio S/C incendie se dégrade en 2022 de 38 points, très fortement impacté par la survenance de l'incendie de la minoterie pour une charge de 32 350 K€. A lui seul, ce sinistre représente 42 points de ratio S/C. Le ratio S/C écrêté s'améliore très légèrement mais reste élevé à 90,1 %. La branche Incendie des particuliers s'améliore de 11 points en 2022 et repasse en dessous de 100 points (93,5 %). La branche Incendie Agricole se dégrade légèrement de 2,1 points à 87,3%. Le ratio écrêté de la branche Incendie pro se dégrade de 9,6 points avec l'impact des deux sinistres excédentaires.

Autres dommages (rapport S/C 43,70 %) :

Le ratio s'améliore fortement de 4,5 points par rapport à 2021 porté par l'amélioration de plus de 8 points en Dommages des particuliers. A contrario, nous enregistrons une dégradation de 5,9 points en Dommages agricoles et 1,5 points en Dommages professionnels non agricoles.

Sur le périmètre total des garanties Incendie et Dommages, les résultats se dégradent d'environ 18,8 points avec un ratio S/C origine à 91,7 %.

Responsabilité Civile des particuliers / Assurance Juridique / Protection Juridique (rapport S/C 48,10 %) :

Le ratio S/C 2022 se dégrade de 15,7 points du fait d'une forte dégradation en RC des particuliers (+ 47 points) et malgré une amélioration de 1,0 point en AJ/PJ.

Responsabilités Civiles des Professionnels (rapport S/C 53,2 %) :

Le ratio S/C s'améliore de 3,2 points du fait de l'amélioration enregistrée en Dommages Entreprise. Le ratio reste très dégradé en Dommages Collectivités à 120,0 % en hausse de 3 points.

Multi Risques Climatique sur récoltes (rapport S/C 94,7 %) :

Avec une charge enregistrée de 24 488 K€, le ratio S/C 2022 se dégrade de 5,8 points par rapport à 2021. Le ratio S/C « grandes cultures » devrait être proche de 100 % tandis qu'en vignes le ratio devrait être inférieur à 70 %. Pour rappel, la cible 2022 était un ratio de 77 %.

Tempête (rapport S/C 184,1 %) :

La charge de sinistres atteint 52 852 K€ qui est un niveau inédit pour notre Caisse Régionale (hors événement de 1999 avec les tempêtes Lothar et Martin). Depuis 2013, le montant le plus élevé enregistré date de 2020 avec 20 275 K€ impacté par la tempête CIARA. Sur les métiers Habitation et Dommages Agricoles (qui représentent 75 % des cotisations), le ratio S/C 2022 est de l'ordre de 160 %. Mais sur le métier Dommages Collectivités, il est de l'ordre de 450 % avec une charge sinistre de 12 550 K€ pour 2 800 K€ de cotisations.

Catastrophes naturelles (rapport S/C 60,8 %) :

Dans un contexte 2022 marqué par le retour de la sécheresse et d'épisodes de fortes chaleurs, et dans l'attente des reconnaissances d'arrêtés Catastrophes Naturelles au titre de la sécheresse sur bâtiment qui seront publiés en 2023, a été retenu, en collaboration avec les équipes de la réassurance GMA, un montant de 12 375 K€ soit 60 points de ratio S/C.

1.3 - VARIATION DES PROVISIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Les méthodes actuarielles définies par le Groupe ont été mises en œuvre pour évaluer les provisions pour sinistres. Elles permettent, via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Y compris les risques Construction, les variations sur antérieurs représentent un boni pour la Caisse Régionale de 21 418 K€ (contre un produit de 14 915 K€ en 2021). Les principales évolutions sont les suivantes :

- Auto RC Vie Privée : boni de 5 706 K€ malgré l'enregistrement de deux malis Auto RC 2021 XS (respectivement 17 867 K€ et 6 515 K€), compensé par le dégagement de l'XS statistique pour 6 084 K€, des dégagements de dossiers antérieurs à 2019 et un effet positif de la hausse des taux sur nos provisions.
- RC des professionnels : mali sur deux dossiers qui passent en XS en 2022 (dont une mise en cause de la RC d'une commune pour 4 200 K€)
- Incendie : retour à une situation plus standard après les malis sur dossiers Pertes d'Exploitation suite à fermetures administratives (PEFA) en 2021.
- La prise en compte d'un impact de sur-inflation dans les provisions pour un total de 7 807 K€ dont 4 690 K€ sur antérieurs contre un impact de 2 436 K€ fin 2021 soit un mali de 2 254 K€.
- Récolte : boni de 5 280 K€ suite aux règlements définitifs des dossiers.
- Cat-Nat : boni de 5 685 K€ dont 3 800 K€ sur 2020 et 1 950 K€ sur 2021.

Les rechargements Dépendance représentent une charge de 4 544 K€ (iso 2021).

1.4 - REASSURANCE

Les modifications de la partie technique du traité de réassurance 2022 concernent les dispositions dérogatoires sur la prise en charge des sinistres liés à des fermetures administratives (PEFA). Deux éléments nouveaux justifient le réexamen de ces dispositions dérogatoires : l'évolution de la sinistralité brute, d'une part, et la décision de GMA de revoir à la hausse son estimation du montant des potentielles récupérations externes, d'autre part. Dans ces conditions, seuls les sinistres liés à la mise en jeu des extensions de garanties en cas de mesures administratives (GGE n'est pas concerné) restent sous un dispositif dérogatoire de cession en quote-part uniquement. Les impacts pour notre Caisse

Régionale sont très limités du fait de la répartition de notre charge sinistre. A noter également une très légère augmentation de la conservation des Caisses Régionales en Récoltes en quote-part avec un taux qui passe de 28 % à 31,5 % en 2022 mais accompagné d'une absence de commissions sur la quote-part externe.

Globalement, le solde de réassurance (avant rétrocession) 2022 s'établit à - 7 513 K€ soit 1,1 % des cotisations acquises. Il était de - 76 038 K€ en 2021.

Le taux de cession moyen de primes y compris commissions augmente très légèrement : il s'établit à 32,2 % contre 32,0 % en 2021 avec essentiellement l'impact de l'absence de commissions en Récoltes sur la quote-part externe.

Le volume de sinistres cédés progresse de 77 175 K€ en lien avec la hausse de la sinistralité grave et climatique. Ainsi la cession non proportionnelle augmente de 54 557 K€ essentiellement en incendie (27 478 K€) et sur les risques climatiques avec la mise en jeu du stop loss global climatique pour 24 194 K€. Pour rappel, celui-ci couvre désormais la sinistralité automobile consécutive à des événements naturels hors catastrophes naturelles en plus des branches Tempête, Récoltes et Catastrophes naturelles. La conservation de la Caisse Régionale est de 31 179 K€ pour une charge climatique totale (yc grêle sur véhicules) de 106 361 K€. Concernant les sinistres excédentaires, nous conservons 12 553 K€ pour une charge origine de 49 986 K€ (hors XS grêle sur véhicules).

L'assiette de calcul de la participation aux bénéfices devient fortement négative à - 14 688 K€, pénalisée par les cessions en quote-part des risques climatiques tempête et grêle sur véhicules. Pour la première fois depuis la mise en place du nouveau traité en 2014, GGE ne bénéficiera pas d'une participation aux bénéfices (égale à 40% de l'assiette) mais devra reporter pour les calculs futurs un déficit de 5 875 K€ ; en 2021, la Caisse Régionale avait enregistré une participation aux bénéfices de 239 K€.

Le niveau de rétrocession dans le cadre de la mutualisation des risques entre Caisses Régionales s'améliore en 2022 mais reste négatif à - 158 K€ contre - 307 K€ en 2021.

Caisses Locales

La marge technique conservée par les Caisses Locales atteint 3 765 K€ contre 3 756 K€ en 2022.

1.5 - AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit des provisions réglementaires prévues par le Code des Assurances mais également des provisions constituées à titre de précaution pour faire face à des événements futurs.

Les autres provisions évoluent de la façon suivante :

- Provision pour frais de gestion : dotation de provisions pour 4 769 K€ liée à la forte progression des provisions de sinistres ;
- Provision pour risques croissants (risque dépendance) : reprise de 1 266 K€ ;
- Provision pour fonds de stabilité dépendance : dotation de 745 K€ ;
- Provision pour risques en cours : dotée pour 2 339 K€ ;
- Provision d'égalisation : stable à 20 131 K€ ;
- Provision pour supplément réglementaire auto : reprise de 650 K€ ;

La part réassurée de ces provisions représente un produit de 1 310 K€ contre une charge de 645 K€ en 2021.

La variation totale nette de réassurance des autres provisions représente une charge de 4 682 K€ (charge de 1 695 K€ en 2021).

1.6 - RESULTAT DES RENTES

Le résultat des rentes est de + 11 342 K€ contre + 1 376 K€ en 2021 avec une entrée de capitaux constitutifs de 5 589 K€ (contre + 11 321 K€ en 2021) et une diminution des provisions mathématiques de 12 380 K€ (dotation de 2 174 K€ en 2021), notamment via la hausse des taux d'intérêts (impact estimé à + 11 301 K€)

La provision d'équilibre des rentes est dotée de - 359 K€ (- 353 K€ en 2021).

1.7 - PRODUITS FINANCIERS

Contexte économique

L'année 2022 a été marquée par la succession des chocs externes partiellement interconnectés. La crise énergétique, qui avait commencé à l'été 2021, a été exacerbée par la guerre en Ukraine. Les prix du gaz naturel et de l'électricité en Europe ont été multipliés par 5, 6 ou 7 par rapport à la moyenne des 20 dernières années. La flambée des prix de l'énergie a entraîné une forte accélération de l'inflation, ce qui a obligé les Banques Centrales à durcir sensiblement leurs politiques monétaires.

Après une forte croissance en 2021 (+ 5,8 % après une baisse du PIB de 3,5 % en 2020) grâce à la réouverture des économies et une campagne de vaccination réussie, l'économie mondiale devait connaître une croissance en 2022. Le début de l'année 2022 fut d'abord marqué par l'arrivée du variant Omicron. En Chine, la stratégie «zéro-Covid» a poussé les autorités à reconfiner certaines zones géographiques, ce qui a allongé les délais de livraison et accru le coût des transports maritimes. Puis l'invasion de l'Ukraine par la Russie a largement amplifié les tensions apparues en 2021 sur les prix alimentaires et de l'énergie.

L'évolution de l'activité depuis la fin de l'année 2019 montre que la position relative des États-Unis est plus favorable que celle des principaux pays européens. Néanmoins, aux États-Unis, les tensions inflationnistes se sont avérées sensiblement plus fortes que l'anticipation de la Reserve Fédérale Américaine (FED), ce qui l'a contraint à relever rapidement ses taux directeurs.

Les prix à la consommation aux États-Unis ont accéléré sur le premier semestre et l'inflation annuelle atteint son pic entre la mi-année et la fin d'année selon les indices. Cette inflation nourrit les tensions salariales avec des augmentations dans le secteur privé de 4,9 % sur 2022, alors que le taux de chômage est historiquement bas à 3,5 % de la population active.

La Reserve Fédérale Américaine (FED) a donc poursuivi son resserrement monétaire à un rythme très soutenu de sorte que le taux directeur augmente de 400 points de base sur l'année. Les gouverneurs de la Fed anticipent une poursuite de ce cycle à un rythme plus modéré en 2023, avec une hausse des Fed Funds limitée à 100 points de base d'ici à 2024.

Cette politique de resserrement affecte la croissance du PIB qui devrait être modeste en 2022 et 2023 (de l'ordre de 0,5 % selon le consensus des économistes), avec un risque de passage en récession qui reste un sujet central de débat des marchés, couplé à la maîtrise de la trajectoire d'inflation. A ce stade, les indicateurs avancés de l'activité manufacturière et service suggèrent un ralentissement marqué (PMI manufacturier de décembre est ressorti à 48,4 et le PMI Services à 49,6).

En Europe, la nature de l'inflation et un contexte de croissance moins marquée a poussé à une réaction plus tardive de la BCE. Sur le premier trimestre, l'inflation était essentiellement importée via la hausse des prix des matières premières liée au conflit russo-ukrainien couplée à la baisse de l'euro contre dollar. L'inflation des matières premières s'est néanmoins diffusée à l'ensemble des chaînes de valeur et au secteur des services, provoquant des tensions salariales et une inflation plus structurelle.

Les niveaux d'inflation sont très hétérogènes selon les pays européens, notamment en raison des divergences de politiques fiscales pour amortir le choc énergétique et d'une dépendance variable aux énergies russes. Ainsi, l'indice des prix harmonisé France progresse de + 6,7 % sur l'année, + 9,6 % en Allemagne ou + 20 % en Lituanie.

Au niveau de la zone euro, l'inflation générale est de + 9,2 % en décembre suggérant un ralentissement après un pic à 10,6 % en octobre, mais principalement sous l'effet des matières premières. Ainsi, l'inflation sous-jacente continue de progresser à + 5,2 % alors que l'inflation de la composante services est au plus haut de l'année à + 4,4 % en décembre.

Cette trajectoire a donc contraint la BCE à accélérer son resserrement monétaire. En juillet, elle a mis fin au programme d'achat de nouveaux actifs pour ne réinvestir que les tombées obligataires et, comme la FED, à procéder à des hausses des taux directeurs, de sorte que les taux directeurs ont progressé de 250 points entre juillet et décembre. La BCE a communiqué son intention de poursuivre son cycle de hausse de taux sur 2023 et de maintenir les taux tant que l'inflation, notamment sous-jacente, n'aura pas montré des signes probants de ralentissement vers la cible de 2 %.

Du côté de l'activité, la confiance des entreprises s'érode mais ne suggère pas à ce stade de récession marquée. L'indice PMI manufacturier termine l'année à 47,8, quand l'indice du secteur des services est à 49,8.

Dans les pays émergents, les banquiers centraux ont poursuivi le resserrement monétaire débuté en 2021. La Chine a gardé une politique de confinement strict en ne l'assouplissant que fin 2022, perturbant les chaînes de production internationales, alors que le conflit russo-ukrainien a alimenté la hausse du prix des matières premières.

Les pays émergents se sont montrés proactifs vis-à-vis de l'inflation et ont débuté leur cycle de resserrement monétaire dès 2021. Après la forte hausse du prix des matières premières au premier semestre, ces prix se sont stabilisés voire ont reflué sur la deuxième partie d'année. L'action des Banques Centrales et la dynamique moins haussière des prix des matières premières ont contribué à limiter l'inflation, qui est comparable à ce qui est observé dans les pays développés, avec de très fortes disparités cependant sur certains pays (Turquie, Argentine, ...).

La politique monétaire chinoise est, quant à elle, restée beaucoup plus accommodante en raison d'un ralentissement marqué de la croissance en Chine. Cette faible croissance trouve son origine dans la vulnérabilité persistante du secteur immobilier et dans la gestion de la pandémie de Covid-19 par les autorités, qui conduit à des confinements stricts. Le consensus des économistes anticipe une croissance du PIB réel de 3 % en 2022.

Evolution des marchés actions

Les marchés actions sont affectés par la hausse de la volatilité de l'ensemble des marchés financiers dans un contexte de craintes de plus en plus vives sur le risque de récession économique. Les indices européens et américains connaissent des performances dégradées, en particulier les valeurs de croissance (- 29 % sur le MSCI World Growth) qui accusent des baisses très supérieures aux autres valeurs.

Les marchés d'actions japonais bénéficient d'un environnement de remontée des taux beaucoup moins brutal et de la faiblesse du Yen. La performance de l'indice émergent est largement affecté par la Chine et les mesures de confinement strictes couplées aux craintes qui pèsent sur le secteur immobilier.

L'indice action de la zone euro connaît néanmoins une baisse moins marquée que le S&P500 Américain qui est pénalisé par son biais croissance et technologie.

Evolution des marchés de taux

Sur le marché des obligations souveraines, le resserrement monétaire de part et d'autre de l'Atlantique et la remontée des anticipations d'inflation ont conduit à une hausse rapide des taux d'intérêts. Ainsi, le taux de l'OAT 10 ans est passé de 0,2 % à 3,11 %. Ce mouvement brutal de hausse touche particulièrement les pays perçus comme les plus fragiles, de sorte que les écarts de taux entre pays de la zone euro augmentent significativement. Ces écartements sont restés contenus grâce à l'outil anti-fragmentation initié par la BCE et labellisé Transmission Protection Instrument (TPI). L'écart entre les taux 10 ans italiens et allemand a débuté l'année à 128 points de base et termine l'année à 214 points de base.

Aux Etats-Unis, le 10 ans américain débute le semestre à 1,51 % et fini l'année à 3,88 % fin décembre.

Evolution des marchés de crédit

La performance des indices a été affectée par l'annonce de l'arrêt des achats de crédit par la BCE et par l'impact du resserrement des politiques monétaires sur les coûts d'endettement des entreprises. Le segment spéculatif connaît une performance moins dégradée en raison d'une sensibilité taux plus faible et d'un rendement embarqué plus important.

Sur les obligations de bonnes qualités, les primes de risque progressent de 55 à 129 points de base fin juin et terminent 2022 à 90 points de base. La dynamique est la même sur le segment spéculatif (High Yield) avec des primes qui progressent de 282 à 525 points de base en juin pour finir l'année à 380 points de base. Les marchés crédits américains ne font pas exception de sorte que le segment spéculatif voit sa prime de risque progresser de 100 points de base sur l'année à 400 points de base.

Gestion financière

L'année 2022 a commencé comme une année d'absorption progressive du choc de la pandémie, avec des chiffres du PIB robustes, mais moins spectaculaires. Toutefois, face au renforcement de l'inflation et l'incertitude de rythme de normalisation des politiques monétaires, la décision a été prise de sécuriser 87 % des plus-values latentes dès les premiers jours du mois de l'année. Le montant de vente des OPCVM Actions au mois de janvier représente 72 % des plus-values réalisées, avec un montant de cession de 5 960 K€ pour 3 308 K€ de plus-values. Les 28 % restants ont été réalisés sur les OPCVM convertibles. Le montant de cession est de 5 535 K€ pour 1 294 K€ de plus-values. La prise de profit sur les fonds obligataires est intervenue en mai, le montant de vente est de 2 940 K€, les plus-values s'élèvent à 670 K€.

Le choc inflationniste, la crise énergétique et le durcissement monétaire ont alimenté la volatilité tant sur les marchés d'actions que d'obligations. Les fonds actions à caractère offensif ont été souscrits au début de l'année et complétés par les fonds de la même classe d'actifs de nature plus défensive durant l'année 2022. Le montant global représente 5 280 K€.

L'augmentation des rendements sur la catégorie crédit s'explique essentiellement par la hausse des taux alors que le segment High Yield subit aussi le stress crédit. Le montant de souscriptions des fonds obligataires est de 5 401 K€.

La performance négative de toutes les classes d'actifs et les arbitrages réalisés font baisser l'exposition des fonds obligataires/convertibles de 5 425 K€ en valeur comptable et de 11 586 K€ en valeur boursière sur l'exercice 2022. L'exposition sur les fonds actions est en hausse de 2 628 K€ en valeur

comptable et en baisse de 7 888 K€ en valeur boursière, du fait des réalisations de plus-values et la chute des marchés actions. Les plus-values latentes des fonds sont en baisse importante de 16 678 K€. En produits de taux, un seul titre obligataire souverain a été remboursé (3 000 K€). L'inflation et le durcissement de la politique des Banques Centrales pèsent sur les rendements poussant aussi les taux réels à la hausse. Le réinvestissement massif de trésorerie a été fait en obligations d'Etats Europe CORE à la hauteur de 69 563 K€.

Les remboursements et les cessions des titres obligataires corporate gérés en mandat se montent à 11 647 K€. Les achats dans la poche des obligations privées (IG) s'élèvent à 52 682 K€ (TRA moyen 1,81 %, notation moyenne A et durée moyenne 5,7).

Le niveau élevé des marchés actions en début d'année a entraîné les remboursements de produits structurés à sous-jacent actions pour 8 000 K€. La poche des autocalls a été renforcée pour donner suite aux différents épisodes de volatilité. Le montant d'investissement s'élève à 38 000 K€. Aucune acquisition n'a été faite en produits structurés à sous-jacent taux à capital garanti. Dans l'ensemble, l'exposition sur les produits structurés a augmenté de 30 000 K€ en valeur comptable et 18 383 K€ en valeur boursière. La baisse de valorisation pour les produits structurés, notamment EMTN Taux, s'expliquent par la remontée des taux d'intérêts.

Le stock de plus-values latentes obligataires est passé de + 22 390 K€ fin 2021 à - 46 513 K€ fin 2022. Cela s'explique par la hausse des taux du fait des tensions inflationnistes, la normalisation monétaire et la récession conjoncturelle.

Les renégociations de tous les contrats de dépôts à terme ont commencé après la réunion de la BCE au mois de septembre. Le montant de produits bancaires (DAT, BMTN) s'élève à 132 000 K€ (durée : 2 - 3 ans, TRA moyen : 2 %). Ces opérations permettent de reporter les liquidités dans le temps en bénéficiant du rendement positif attractif.

La trajectoire de trésorerie de placement s'améliore du fait d'investissement durant l'année. La liquidité en portefeuille est de 25 659 K€ et pèse 3,87 % des actifs totaux en fin d'année, contre 23,05 % en 2021. Ces liquidités sont placées en livrets bancaires répartis sur cinq contreparties avec un taux d'intérêt moyen de 1 %.

Les revenus des placements (hors immobilier et actions non cotées) totalisent 12 991 K€ (contre un équivalent de 12 077 K€ en 2021) et s'analysent comme suit :

- revenus des obligations et revenus et plus-values OPCVM obligataires : 9 991 K€ contre 6 706 K€ en 2021. Une réalisation de plus-values supérieure à l'année 2021, s'explique par la prise de profit en anticipation de correction des marchés crédit ;
- revenus et plus-values des actions et OPCVM actions restent relativement stables, 3 392 K€ contre 3 783 K€ en 2021 ;
- revenus sur les titres stratégiques de GMA stables (1 107 K€).

Les charges de gestion des placements atteignent 391 K€, en légère hausse de 40 K€ par rapport à 2021.

La valorisation 2022 des Certificats Mutualistes GMA étant supérieure à leur valeur de réalisation (c'est-à-dire à leur prix de revient) aucune dotation de provision n'a été réalisée au cours de cet exercice.

Gestion immobilière

Le patrimoine physique représente une valeur d'expertise globale de 103 284 K€ en hausse de 2,23 % par rapport à 2021.

Il est réparti comme suit :

- 43,90 % pour le siège et les centres de gestion,
- 22,22 % pour l'habitation (dont 78,6 % dans le Bas-Rhin),
- 19,44 % pour les bureaux,
- 7,91% pour les agences,
- 6,01 % pour les locaux commerciaux,
- 0,29 % pour les terres/fermes/forêts.

Le patrimoine se compose de 80 biens immobiliers comprenant 365 lots (hors stationnements).

Les impératifs de la réglementation environnementale sont de plus en plus importants :

- d'une part avec la continuité du Dispositif du Décret Tertiaire pour lequel 17 biens du patrimoine GGE sont concernés,
- d'autre part avec le durcissement du calcul des DPE (diagnostics de performance environnementale)
- et enfin, en termes de sobriété énergétique et de traitement des déchets de tous types.

Pour rappel, le Décret tertiaire impose ainsi de réduire la consommation énergétique des bâtiments à usage tertiaire : réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments existants à usage tertiaire, et ce, avec un objectif d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. L'objectif est fixé par rapport à une consommation de référence qui ne peut pas être antérieure à 2010, à définir en 2023 concernant les lots éligibles à GGE.

Locaux d'exploitation

On dénote 134 lots en location pour un montant global de loyers de 2 359 K€.

On constate également un montant de loyers théoriques (locaux de placement) de 4 001 K€.

En 2022, des transferts d'agences ont été réalisés :

- Livraisons réalisées et fermetures des anciennes agences effectives : NANCY (54), VEZELISE (54), BESANCON (25), ST DIE (88), GUNDERSHOFFEN (67)
- Recherche de locaux - Prise à bail réalisée - Travaux débutés mais non achevés en 2022 : JOINVILLE (52), BEAUNE (25)

Le Plan Ad 'AP est finalisé (établi de 2015 à 2020) pour la mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) mais les registres et les déclarations sont à établir pour chaque agence et ce, afin d'être en conformité avec la réglementation.

Enfin, 48 agences ont fait l'objet de rénovation complète et/ou travaux de rénovation partielle (ou réfection). A noter un report de travaux/réfection concernant 28 agences en 2023.

Concernant les sites de gestion, les travaux concernant l'extension 1 du site de Schiltigheim poursuivent leur cours avec une livraison prévisionnelle arrêtée à fin 2023.

Transactions - Investissements

Une acquisition a été réalisée sur une agence dont une partie était en location.

Trois cessions ont été réalisées (2 anciennes agences et un local commercial) pour 137 K€ dont 71 K€ de plus-values réalisées.

Un investissement en VEFA a été acté le 22/12/2022 pour la construction de 2 immeubles en résidentiel pour un montant global de 6 800 K€ TTC.

Des compromis de vente ont été signés sur 2 immeubles pour 3 910 K€, à acter en 2023.

Concernant les fonds immobiliers, 5 nouveaux investissements ont été réalisés pour 10 000 K€ et 3 souscriptions complémentaires sur des fonds existants ont été effectués pour 5 550 K€.

En valeur nette comptable, le portefeuille de fonds immobiliers s'élève à 44 773 K€ pour une valeur de réalisation de 49 035 K€, avec un montant d'achat de 15 550 K€ en 2022.

Locaux de placements

Le taux de vacance diminue sensiblement en m² de 16,43 % fin 2021 à 9,03 % fin 2022 (respectivement 17,08 % et 10,82 % en termes de loyers vacants).

La vacance reste encore importante sur le parc immobilier tertiaire avec 11,69 % contre 16,42 %, incluant néanmoins des lots non louables en raison de travaux en cours.

Les revenus nets des placements immobiliers atteignent 2 805 K€, en diminution de 606 K€.

On constate par ce résultat que :

- Les revenus locatifs s'élèvent à 6 329 K€ quasiment stables par rapport à 2021 (6 431 K€)
- Les immobilisations et cessions s'élèvent à 2 780 K€ contre 2 875 K€ en 2021
- Les revenus des fonds et participations s'élèvent à 1 579 K€ en augmentation de 168 K€
- Les charges de gestion immobilière s'élèvent à 2 323 K€ en augmentation de 767 K€ due aux frais de souscription des fonds immobiliers et aux frais d'actes et honoraires liés au projet en VEFA à OBERSCHAEFFOLSHEIM (67).

Faits marquants liés au contexte

Aucun fait notoire lié à la conjoncture en 2022.

La COVID-19 a néanmoins des impacts sur les réflexions des aménagements et usage des locaux :

- transactions plus ciblées dans le résidentiel avec des demandes d'espaces extérieurs et/ou terrasses/balcons,
- aménagements des surfaces d'exploitation en fonction des usages : développement du Flex-office, des espaces collaboratifs et optimisation des espaces de travail ou personnalisés

Le contexte permet également de réfléchir aux futurs investissements et/ou travaux en corrélation avec les impératifs environnementaux : baisse de la consommation énergétique, empreinte carbone, prise en compte du réchauffement climatique.

Au total, les produits financiers s'élèvent à 16 054 K€ contre 16 095 K€ en 2021, soit 2,4 % des cotisations acquises.

1.8 - FRAIS DE GESTION

Les frais de gestion, nets des commissions reçues, atteignent 142 261 K€ contre 141 751 K€ en 2021 affichant une légère progression de 0,36 %. Avec une progression des primes acquises de 3,4 %, le ratio de frais généraux nets s'améliore de 0,6 points et s'établit à 21,33 %.

Le total des frais engagés progresse de 1 322 K€ (+0,82 %) du fait de l'absence d'intéressement des salariés (3 003 K€ chargé en 2021). Les évolutions significatives sont :

- La hausse des frais de personnel de 918 K€ avec une hausse des effectifs (+16 ETP),
- La progression des frais liée au retour à la normale en termes de déplacements, formations, actions de communication et réceptions/séminaires est de 2 605 K€, y compris inflation du carburant,
- La hausse des frais informatiques (+ 1 592 K€), essentiellement à travers les investissements du Groupe (+ 1 562 K€),

- La progression des frais des locaux (+ 174 K€) liée à la hausse encore modérée en 2022 des coûts de l'énergie,
- La progression des prestations extérieures (+ 672 K€), avec le retour à un niveau standard post COVID et la hausse des participations aux bénéfices versées aux courtiers,
- Une forte diminution des engagements sociaux de - 3 791 K€ due notamment à la hausse des taux d'intérêts utilisés pour actualiser les provisions.

Les commissions reçues se montent à 20 628 K€, en retrait de - 801 K€ :

- La rémunération Vie atteint 15 121 K€ en retrait de 51 K€ par rapport à 2021,
 - Les rémunérations Banque sont en diminution de 213 K€ à 1 939 K€,
 - Les autres rémunérations, principalement des allocations Contrats Santé Solidaires et des commissions de distribution, s'établissent à 3 568 K€ en diminution de 537 K€.
- Le ratio combiné net, après retraitements des provisions d'égalisation et de la participation (normes Groupe), s'établit à 101,63 % (en dégradation de 2,54 points par rapport à 2021).

1.9 - RESULTAT AVANT IMPOT SUR LES SOCIETES

Compte tenu d'opérations exceptionnelles représentant un produit de 339 K€, le résultat avant impôts de l'exercice 2022 est bénéficiaire pour un montant de 4 254 K€ contre 20 610 K€ en 2021.

Il représente 0,6 % du chiffre d'affaires contre 3,1 % en 2021.

1.10 - IMPOT SUR LES SOCIETES

Le poste « impôt sur les sociétés » représente une charge de 52 K€.

Le résultat fiscal est fortement négatif à - 22 549 K€ (+26 178 K€ en 2021), l'impôt sur les sociétés de l'exercice est ainsi nul. Les déductions fiscales s'élèvent à 27 385 K€, avec une évolution fortement négative des plus-values latentes dans l'exercice à - 22 388 K€, (nette de la déduction des plus-values réalisées déjà imposées les années précédentes) et la déduction des reprises de provisions sur IFC liées à la hausse des taux d'intérêts pour - 2 690 K€.

Les crédits d'impôt mécénat et famille s'élèvent à 89 K€.

1.11 - RESULTAT NET

Après impôt, il se traduit par un bénéfice net de 4 202 K€, inférieur à celui de 2021 (14 060 K€).

1.12 - CONTRIBUTION AUX RESULTATS CONSOLIDES DU GROUPE (normes IFRS)

Après ajout du résultat des Caisses Locales et retraitements de consolidation aux normes IFRS, la contribution aux résultats consolidés du Groupe est de - 6 894 K€.

L'écart avec le résultat social est représenté principalement par les opérations intragroupes annulées (- 1 166 K€), et par l'évolution fortement défavorable des placements classés en *mark-to-market* pour - 12 512 K€, éléments compensés en partie par des produits d'impôts différés de 2 672 K€.

Le résultat opérationnel économique (ROE) s'établit à - 1 304 K€, contre + 12 126 K€ en 2021.

2. BILAN AU 31.12.2022

2.1 - CAPITAUX PROPRES

Après affectation du résultat de l'exercice, les capitaux propres atteignent 567 011 K€, en augmentation de 3 327 K€, soit 85 % des cotisations (87,4 % en 2021).

2.2 - PROVISIONS TECHNIQUES NETTES CONSERVEES

Elles passent à 580 529 K€ en 2022 contre 546 465 K€ en 2021, en augmentation de 34 064 K€. Elles représentent 87,04 % des cotisations.

2.3 – PLACEMENTS

Ils figurent pour 957 597 K€ au bilan et représentent 965 018 K€ en valeur de réalisation, soit un montant de plus-values latentes de 7 421 K€. Ils se décomposent comme suit :

Répartition Groupe 2022	Valeur bilan		Valeur de réalisation		+/- values latentes
Immobilier*	93 485,96€	9,76%	151 108,21 €	15,66%	57 622,25€
Obligations	551 654,15 €	57,61%	505 131,43 €	52,34%	-46 522,72 €
Actions	25 421,49€	2,65%	28 406,94€	2,94%	2 985,45 €
Participations	287 035,47 €	29,97%	280 372,14 €	29,05%	-6 663,33 €
Prêts	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €
TOTAL	957 597,07 €		965 018,73 €		7 421,66 €

* Y compris les fonds immobiliers comptabilisés en parts d'Organisme de Placement Collectif.

Le stock des plus-values latentes est en baisse importante de - 86 083 K€ par rapport à 2021, dont les titres obligataires (- 68 912 K€), les fonds actions (- 10 823 K€) et les titres de participations (-6 783 K€). Cela s'explique par la hausse brutale des taux d'intérêts du fait des tensions inflationnistes.

3 - COMPTES DES CAISSES LOCALES

3.1 – MARGE TECHNIQUE

L'année 2022 a vu le traité de réassurance évoluer sur les risques climatiques avec la mise en place de la cotisation de protection des risques climatiques, impactant à la baisse les cotisations conservées et les sinistres conservés mais de façon neutre la marge technique. Cette cotisation est déduite des cotisations conservées.

Hors modulation de l'allocation :

- La marge technique atteint 3 967 K€ soit 48,48 % des cotisations conservées, en progression de 2,41 points rapport à 2021 (46,07 %).
- Le rapport sinistres à cotisations origine passe de 64,11 % en 2021 à 73,67 %, impacté fortement par la dégradation de la sinistralité climatique et excédentaire.
- Le rapport sinistres à cotisations conservées est de 49,86 % en incluant l'allocation contre 53,93 % en 2021.

La modulation de l'allocation se traduit par une charge totale de 202 K€ pour 124 Caisses Locales.

La cotisation de protection des risques climatiques s'élève à - 136 K€.

3.2 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils atteignent un montant de 3 493 K€, en progression de 686 K€ par rapport à 2021. Ils représentent 44,6 % des cotisations conservées (33 % en 2021), impactés notamment par la reprise des Assemblées Générales en présentiel, avec néanmoins des repas organisés au cas par cas et ainsi des frais d'AG toujours inférieurs à une année classique.

3.3 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers 2022 sont de 314 K€, en diminution de 384 K€ par rapport à 2021 et représentent 4 % des cotisations conservées (8,35 % en 2021). Ils comprennent :

- Le dividende versé par le FCP Groupama Grand Est détenu par chaque Caisse Locale pour 250 K€,
- Les plus-values réalisées dans l'exercice pour 95 K€
- La rémunération des fonds propres remontés pour 2 K€
- La dotation à la Provision pour Risque d'Exigibilité pour - 32 K€ et concernant 76 Caisses Locales

3.4 – RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est de - 583 K€ dont - 530 K€ de remontées des fonds propres de 6 Caisses Locales à la Caisse Régionale.

3.5 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Il représente un produit global de 430 K€, dont une charge de - 248 K€ sur le résultat et un produit de 669 K€ sur la variation négative des plus-values latentes.

3.6 – RESULTAT NET

Il se traduit par un bénéfice de 435 K€ contre 974 K€ en 2021.

3.7 – BILAN AU 31.12.2022

Les capitaux propres figurant au bilan, après affectation du résultat 2022, représentent 22 769 K€, soit 290 % des cotisations conservées. Ils sont en progression de 435 K€ par rapport à 2021.

Ces fonds sont placés à près de 66 % dans le fonds diversifié (actions/obligations) FCP Groupama Grand Est géré par GROUPAMA ASSET MANAGEMENT.

La valeur de réalisation des placements atteint 15 171 K€ pour une valeur comptable de 15 002 K€, soit une plus-value latente de 168 K€.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2022.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

De nombreuses incertitudes pèsent sur l'activité en 2023. Si les impacts directs du COVID semblent être derrière nous, les impacts économiques sont encore très présents. La poursuite du conflit en Ukraine, les tensions sur les marchés des approvisionnements et le contexte inflationniste attendu encore sur le début d'année vont peser fortement sur la croissance mondiale et donc européenne (plus fragile au niveau énergie). Au niveau de la France, l'INSEE projette une croissance faible mais positive sur les deux premiers trimestre 2023 (+ 0,2 % par trimestre). La projection de l'inflation reste à un niveau élevé portée par les prix de l'alimentaire (glissement annuel de 13 %) avec un niveau à mi-année attendu de + 5 %. Au moment de la rédaction de ce rapport, le contexte social se tend autour de la réforme des retraites et cela pourrait également peser sur la croissance. Sur le premier mois de l'année 2023, le nombre d'immatriculation de voiture neuve (corrigé des variations saisonnières) recule de 3 % au niveau France. Le prix du carburant reste à un niveau très élevé : le prix du litre de diesel est, en ce début d'année supérieur de 4 % à celui observé au dernier trimestre 2022. Les valeurs du quatrième trimestre des indices FFB et RVP sont connues et présentent des évolutions contrastées par rapport aux valeurs de référence (données août). Ainsi, la croissance de l'indice FFB diminue depuis deux trimestres et est désormais de 6,6 % (contre 9,9 % en août). A contrario, l'indice RVP continue d'augmenter : il atteint 7,7 % contre 7,1 % fin août. Même si le début d'année a été plutôt clément au niveau climatique, ce risque reste majeur tout comme le risque Cyber. Pour ces deux risques, GGE et le Groupe vont continuer à investir de façon très importante. Les chantiers de transformation autour du SI 2025 se poursuivent et nécessitent budget et ressources humaines.

Au niveau de GGE, l'année 2023 sera l'aboutissement des grands chantiers transverses du projet d'entreprise CAP#23 (développement de la vente à distance, acculturation à la marge économique, développement de la dématérialisation, accélération de la digitalisation, ...). La poursuite d'un plan d'embauches important sur les fonctions commerciales et de gestion doit nous permettre d'assurer la présence et la qualité de service face à nos sociétaires et prospects. Dans le cadre du programme Groupe SI 2025, l'année verra la généralisation de NEO (nouvelle interface commerciale plus intuitive et intégrée) à l'ensemble des réseaux y compris les Agences à distance. La Caisse Régionale poursuit son engagement dans les travaux communautaires sur les projets TIME (traitement intelligent des mails entrants), NEWCOM (refonte du référentiel et du traitement des documents clients), PRC (gestion des

parcours clients) avec le volet Gestion des activités. Les travaux autour du décommissionnement de la GRC, du référentiel Personne vont également fortement mobiliser les équipes. Nous continuons à être également fortement engagés, avec le Groupe, sur la poursuite des travaux sécurité cyber ainsi que dans la rationalisation de notre informatique décisionnelle (projet CORAIL).

La réforme des outils de gestion des risques climatiques en agriculture est désormais opérationnelle y compris sur le volet Prairies. Seul le volet indemnisation des non assurés restera pour 2023 à la charge de l'état. Malgré les difficultés et les retards dans les publications des décrets, les équipes du Groupe et de GGE sont prêtes, avec l'aide de nos élus, pour accompagner nos sociétaires dans la mise en œuvre de la réforme.

L'année 2023 sera aussi l'année de mise en œuvre effective aux arrêtés de juin et de décembre des nouvelles normes IFRS 17 (passif) et IFRS 9 (actif). Compte tenu des enjeux du calendrier, un pilotage renforcé va être mis en place dans toutes les entités ; les équipes comptables, financières et actuarielles seront très fortement mises à contribution, y compris pendant les périodes de congés d'été. Les actions de maîtrise des coûts (taux de recours, orientations vers nos partenaires, lutte anti-fraude, revue et surveillance du portefeuille) se poursuivent, afin de garantir nos marges techniques dans un contexte concurrentiel, climatique de plus en plus exigeant. Après le déploiement en fin 2022, sur le produit Habitation, du volet Désensibilisation aux Risques Inondations, le Groupe et GGE continuent de travailler sur les risques climatiques avec des enjeux en termes de géolocalisation et de pleins de souscription. Ces travaux feront partie d'un projet suivi par le CEG sur la sécurisation de la marge qui comprendra également des volets sur la sinistralité de pointe (Dommages entreprises), la rentabilité des métiers (Appels d'offres des Collectivités, Flottes, APC, ...).

Les travaux de rénovation partielle de notre siège (remise aux normes, amélioration de la gestion des fluides, optimisation des espaces), continuent sur la phase de travaux de gros œuvre initiée en 2022 pour une livraison prévue en 2023.

Le Groupe s'est engagé en 2021 sur le projet « les gestes qui sauvent » dont l'enjeu est national et qui nous permet d'affirmer nos valeurs de mutualiste et notre engagement historique sur la prévention. L'ensemble des Caisses Locales et la Caisse Régionale resteront mobilisés dans la démarche Groupe avec l'objectif de former 100 000 personnes sur 5 ans. Cette action est animée par la Commission Santé du Conseil d'Administration et portée sur le terrain par nos élus de Caisses Locales.

Enfin, l'année 2023 sera l'année de préparation du nouveau plan d'actions triennal 2024-2026 dans un contexte financier brutalement sorti « des taux bas », un contexte économique encore incertain et un niveau de risques toujours en hausse. Les premiers travaux concerneront la mise à jour du référentiel de performance avant une déclinaison plus opérationnelle qui s'inscrira dans les ambitions du Groupe.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article D.441-6 du Code de commerce, les informations concernant les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu figurent ci-dessous :

Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu							Article D. 441 I. - 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement												
Nombres de factures concernées	359	X				28	114	X				230
Montant total des factures concernées	4 591 618.23	5 709.19	1 344.59	-29 171.53	-12 809.81	-34 927.56	690 338.77	11 579.12	6 246.67	24 503.11	666 972.17	709 301.07
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	1.82%	0.00%	0.00%	-0.01%	-0.01%	-0.01%	X					
(préciser HT ou TTC)	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	X						11.30%	0.19%	0.10%	0.40%	10.91%	11.61%
(préciser HT ou TTC)	X						TTC	TTC	TTC	TTC	TTC	TTC
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(préciser HT ou TTC)	TTC											
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance prévue sur les factures						- Délais contractuels : 60 jours ou date d'échéance stipulée sur les factures					

En application de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 22 mai 2017, les informations qui figurent dans les tableaux ci-dessus n'intègrent pas les opérations liées aux contrats d'assurance et de réassurance.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, soit 4 202 098,69 € :

- par dotation :
 - à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts),
Soit 420 210,00 € ;
 - à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts),
Soit 210 105,00 € ;
 - au compte de report à nouveau pour 3 574 446,69 €.
- par prélèvement sur le Fonds de secours des Caisses Locales pour 2 663,00 €, montant correspondant aux subventions et aides accordées à certaines Caisses Locales par décision du Conseil d'Administration en date du 17 juin 2022.

REMUNERATION DES CERTIFICATS MUTUALISTES

Dans le cadre de la commercialisation des Certificats Mutualistes, il est proposé à l'Assemblée Générale de verser une rémunération globale de 1 317 631,52 €, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 3,10 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

Il est proposé à l'Assemblée Générale que les titulaires de Certificats Mutualistes qui en ont fait la demande reçoivent le paiement de la rémunération attachée à leurs certificats sous forme d'attribution de nouveaux Certificats Mutualistes selon les modalités mentionnées dans la Notice d'Information.

EXECUTION DU PROGRAMME DE RACHATS DES CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée Générale en date du 8 juin 2021 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2022 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des Certificats Mutualistes auto-détenus.

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2022 atteignent 1 555 K€ :

- 2 023 K€ ont été rachetés le 28 janvier 2022 soit 4,48 % des montants émis à cette date.
- 191 K€ ont été rachetés le 26 juillet 2020 soit 0,42 % des montants émis à cette date.

Ces titres ont alimenté le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus par GGE qui, net des souscriptions de l'exercice, s'élève à 2 121 K€ au 31 décembre 2022.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

2023 est une année électorale pour le Conseil d'Administration de Groupama Grand Est avec le renouvellement du 3^{ème} tiers sortant, soit 9 administrateurs.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les mandats des Commissaires aux Comptes s'achèvent lors des Assemblées Générales de :

- 2026 pour la société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Olivier GALLETOT
- 2028 pour la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, représentée par Madame Marine BARDON

Le mandat de Commissaire aux Comptes suppléant de Mme Isabelle MARCOU a pris fin le 31 décembre 2022 et n'est pas renouvelé.

4 - ANNEXES

4.1 – SINISTRALITE EXERCICE PUR

En K€	Réel 2021					Réel 2022				
	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrité	COTIS ex pur	charge ex.	S/C ex.	Charge ECR RGR	écrité
RISQUES	Acquises	origine	origine			Acquises	origine	origine		
Auto rc	67 883	52 152	76.8%	46 679	68.8%	69 759	53 413	76.6%	48 221	69.1%
Auto dom. mt	115 087	78 975	68.6%	78 975	68.6%	118 578	96 833	81.7%	88 329	74.5%
AJ & PJ	20 009	7 317	36.6%	7 317	36.6%	20 814	7 409	35.6%	7 409	35.6%
RC particuliers	10 561	2 588	24.5%	2 588	24.5%	10 823	7 797	72.0%	7 797	72.0%
ss total AUTO RC vie privée	213 541	141 032	66.0%	135 559	63.5%	219 974	165 452	75.2%	151 756	69.0%
Autres AP individuel	30 044	20 841	69.4%	20 841	69.4%	30 175	21 061	69.8%	21 061	69.8%
Autres AP collectives	2 619	2 307	88.1%	2 367	90.4%	2 961	4 238	143.1%	4 238	143.1%
Garantie Acc. Vie	13 399	5 744	42.9%	5 744	42.9%	14 648	12 695	86.7%	11 755	80.2%
ss total AP hors SANTE	46 063	28 892	62.7%	28 952	62.9%	47 784	37 994	79.5%	37 054	77.5%
R.C. agri.	6 436	2 912	45.2%	2 912	45.2%	6 591	2 417	36.7%	2 417	36.7%
R.C. des Professionnels non agri.	12 344	8 685	70.4%	8 685	70.4%	13 126	8 935	68.1%	8 935	68.1%
Rc atteinte à l'environnement	1 848	28	1.5%	28	1.5%	1 814	94	5.2%	94	5.2%
S/Total R.C. des Professionnels	20 629	11 626	56.4%	11 626	56.4%	21 531	11 446	53.2%	11 446	53.2%
Incendie / PE agri.	24 407	20 782	85.1%	20 711	84.9%	25 061	21 868	87.3%	21 868	87.3%
Incendie des Particuliers	31 720	33 159	104.5%	33 159	104.5%	32 159	30 072	93.5%	30 072	93.5%
Incendie des Professionnels non agri.	19 335	15 192	78.6%	15 192	78.6%	20 118	48 044	238.8%	17 741	88.2%
Dommages Agricoles	6 054	2 208	36.5%	2 208	36.5%	6 346	2 687	42.3%	2 687	42.3%
Dommages Particuliers	37 434	19 462	52.0%	19 461	52.0%	39 670	17 329	43.7%	17 329	43.7%
Dommages des Professionnels non agri.	13 505	5 810	43.0%	5 810	43.0%	14 558	6 479	44.5%	6 479	44.5%
S/Total INCENDIE DOMMAGES	132 454	96 613	72.9%	96 542	72.9%	137 912	126 479	91.7%	96 176	69.7%
Branches du 1er Groupe hors santé	412 687	278 163	67.4%	272 678	66.1%	427 201	341 371	79.9%	296 431	69.4%
Santé simple	121 001	91 402	75.5%			124 669	96 571	77.5%		
Santé Groupe	13 136	10 681	81.3%			13 555	11 042	81.5%		
SS Total R. Santé	134 136	102 084	76.1%			138 223	107 612	77.9%		
Tempête	27 203	14 158	52.0%			28 709	52 852	184.1%		
Récoltes	25 720	22 878	88.9%			25 857	24 488	94.7%		
Catastrophes Naturelles	19 506	5 486	28.1%			20 357	12 375	60.8%		
SS Total risques Climatiques	72 430	42 522	58.7%			74 923	89 715	119.7%		
Construction	7 149	1 138	15.9%			7 773	1 790	23.0%		
Dépendance.	17	-	0.0%			8	-	0.0%		
Assistance	12 577	5 866	46.6%			13 099	7 112	54.3%		
Forêts	-	-				-	-			
CMU	-	22				-	-			
GAREAT	915	-	0.0%			944	-	0.0%		
Autres divers	10	-	0.0%			74	-	0.0%		
SS Total Autres risques	20 668	7 026	34.0%			21 898	8 902	40.7%		
TOTAL hors PSNEM	639 921	429 795	67.2%			662 245	547 600	82.7%		
dotation annuelle PSNM Construction		4 001					4 378			
EX. En COURS y c. PSNM	639 921	433 796	67.8%			662 245	551 978	83.35%		

4.2 – COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat - GRAND EST

En K€	2021	Réel 2022
COTISATIONS ACQUISES hors acceptations : CA	645 104,6	666 993,6
croissance CA en %	4,9%	3,4%
SINISTRES (y c PSNM de l'exercice)	-433 865,0	-551 978,2
Gestion des rentes	1 423,3	11 985,5
Variation de PSNM sur ant & sinistres Construction manifestés	750,6	516,8
Var. PSAP / antérieurs (tous risques sauf construction)	14 164,1	20 901,3
TOTAL CHARGES DES SINISTRES	-417 527,0	-518 574,6
Dotation aux autres Provisions légales et statutaires	-1 451,823	-6 851,2
TOTAL AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES	-1 451,8	-6 851,2
GMA : solde de réassurance sur affaires directes	-76 037,6	-7 512,7
Rétrocessions (cot - sin + alloc)	<u>-307,3</u>	<u>-157,8</u>
GMA	-76 344,9	-7 670,5
CLAMA	-3 756,5	-3 765,4
SOLDE DE REASSURANCE	-80 101,4	-11 435,9
% réass / CA	-12,4%	-1,7%
MARGE TECHNIQUE NETTE	146 024,5	130 132,0
% Marge technique / CA	22,6%	19,5%
PRODUITS FINANCIERS NETS	16 095,8	16 054,1
	2,5%	2,4%
FRAIS GENERAUX NETS yc taxes sr deggts	-141 751,0	-142 260,5
Ratio FGx / CA	22,0%	21,3%
Résultat avant Op. ex. et IS	20 369,2	3 925,6
Résultat exceptionnel	240,2	339,3
RESULTAT AVANT IMPOTS	20 609,5	4 264,9
IS	-6 550,3	-52,0
RESULTAT NET SOCIAL	14 059,1	4 212,9

3- COMPTES ANNUELS 2022



ANNEXE 2022

N° 1082 04 06 | GROUPAMA GRAND EST

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2022

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

Groupama Grand Est

ANNEXE 2022

Sommaire

Bilan	1
Compte de résultat	3
Engagements reçus et donnés	5
Note 1 Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	7
Note 3 Règles d'évaluation et de présentation	7
Note 4 Actifs incorporels	13
Note 5 Placements	14
Note 6 Etat récapitulatif des placements	17
Note 7 Tableau des filiales et participations	18
Note 8 Créances	19
Note 9 Créances envers le groupe	20
Note 10 Compte de régularisation actif	21
Note 11 Variations des capitaux propres	22
Note 12 Provisions pour risques et charges	22
Note 13 Dettes	23
Note 14 Dettes envers le groupe	24
Note 15 Compte de régularisation passif	25
Note 16 Tableau des engagements reçus et donnés	25
Note 17 Ventilations des primes	26
Note 18 Ventilations des produits et charges de placements	27
Note 19 Commission de l'assurance directe	28
Note 20 Ventilation des charges de personnel	29
Note 21 Charge fiscale	31
Note 22 Impôts	32
Note 23 Produits et charges exceptionnels	33
Note 24 Autres produits et charges non techniques	34
Note 25 Consolidation	35
Note 26 Résultat technique par catégorie ministère	36
Note 27 Liquidation des provisions de sinistres	40
Note 28 Evolution des primes acquises et des sinistres	40
Note 29 Personnel	41
Note 30 Participation aux résultats techniques et financiers	41

Bilan - Actif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2022	2021
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :			
2 Actifs incorporels :		13 671	13 547
3 Placements :		961 760	819 677
3a Terrains et constructions		75 005	63 175
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		279 955	278 844
3c Autres placements		606 800	477 658
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes			
4 Placements des contrats en unités de compte			
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :		522 580	457 046
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		31 231	29 228
5b Provisions d'assurance vie			
5c Provisions pour sinistres (vie)			
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		389 493	315 587
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)			
5g Provisions d'égalisation			
5h Autres provisions techniques (Vie)			
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)		101 857	112 231
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte			
6 Créances :		135 047	116 958
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :		14 679	15 291
6aa Primes restant à émettre		4 797	5 731
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		9 882	9 560
6b Créances nées d'opérations de réassurance		64 548	53 679
6c Autres créances :		55 820	47 988
6ca Personnel		197	187
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		85	82
6cc Débiteurs divers		55 538	47 719
6d Capital appelé non versé			
7 Autres actifs :		125 487	269 979
7a Actifs corporels d'exploitation		7 620	7 835
7b Comptes courants et caisse		115 746	260 853
7c Actions propres		2 122	1 291
8 Comptes de régularisation - Actif :		17 028	15 367
8a Intérêts et loyers acquis non échus		2 783	2 468
8b Frais d'acquisition reportés		11 918	11 293
8c Autres comptes de régularisation		2 327	1 606
Total de l'actif		1 775 572	1 692 574

Bilan - Passif

Postes du bilan (en K€)	Notes	2022	2021
1 Capitaux propres		567 011	563 683
1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire		46 583	46 583
1b Primes liées au capital social			
1c Ecart de réévaluation			
1d Autres réserves		176 442	172 858
1e Report à nouveau		144 931	133 851
1f Résultat de l'exercice		4 202	14 060
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95			
1h Subventions d'investissement			
1i Ecart de dévolution		194 853	196 331
2 Passifs subordonnés			
3 Provisions techniques brutes :		1 103 109	1 003 511
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)		100 063	93 339
3b Provisions d'assurance vie			
3c Provisions pour sinistres (Vie)			
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)		826 568	724 745
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)			
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		0	0
3g Provisions pour égalisation		25 565	24 765
3h Autres provisions techniques (Vie)			
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)		150 913	160 662
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte			
5 Provisions pour risques et charges		8 929	12 922
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques			
7 Autres dettes :		94 229	110 381
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe		3 032	2 798
7b Dettes nées d'opérations de réassurance		15 071	30 384
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)			
7d Dettes envers des établissements de crédit		35 430	32 750
7e Autres dettes :		40 696	44 449
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise			
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		430	391
7ec Personnel		10 378	12 547
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités		17 720	18 473
7ee Créances divers		12 168	13 037
8 Comptes de régularisation - Passif :		2 294	2 077
Total du passif		1 775 572	1 692 574

Compte de Résultat technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

en K€

Libellés des comptes	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2022	Opérations nettes 2021
1 Cotisations acquises	682 471	255 112	427 360	409 784
1a Cotisations	689 196	257 114	432 082	414 411
1b Variations des Cotisations non acquises	-6 725	-2 002	-4 722	-4 627
2 Produits des placements alloués	7 813		7 813	7 391
3 Autres produits techniques	16 930		16 930	16 958
4 Charges des sinistres :	-571 641	-221 687	-349 955	-318 740
4a Prestations et frais payés	-469 819	-147 781	-322 018	-300 151
4b Charges des provisions pour sinistres	-101 822	-73 906	-27 917	-18 589
5 Charges des autres provisions techniques	9 749	10 374	-625	-80
6 Participations aux résultats				4
7 Frais d'acquisition et d'administration	-109 263	-32 521	-76 742	-77 161
7a Frais d'acquisition	-95 266		-95 266	-96 784
7b Frais d'administration	-13 997		-13 997	-13 803
7c Commissions reçues des réassureurs			-32 521	33 426
8 Autres charges techniques	-27 309		-27 309	-25 088
9 Variation de la provision pour égalisation	-800		-800	-141
Résultat Technique de l'assurance non vie	7 950	11 278	-3 328	12 927

Compte de Résultat non technique

Du 1er janvier au 31 décembre 2022

		en K€	
Libellés des comptes	2022	2021	
1	Résultat technique de l'assurance Non-Vie	-3 328	12 927
2	Résultat technique de l'assurance Vie		
3	Produits des placements :	22 324	22 958
3a	Revenus des placements	15 230	16 785
3b	Autres produits des placements	1 706	1 014
3c	Profits provenant de la réalisation des placements	5 388	5 159
4	Produits des placements alloués		
5	Charges des placements	-5 971	-6 565
5a	Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-2 730	-2 290
5b	Autres charges des placements	-3 114	-3 093
5c	Pertes provenant de la réalisation des placements	-127	-1 182
6	Produits des placements transférés	-7 812	-7 390
7	Autres produits non techniques	3 739	4 069
8	Autres charges non techniques	-4 738	-5 331
9	Résultat exceptionnel	40	-58
9a	Produits exceptionnels	595	763
9b	Charges exceptionnelles	-555	-821
10	Participation des salariés		
11	Impôts sur les bénéfices	-52	-6 550
	Résultat de l'exercice	4 202	14 060

Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes		en K€	
		2022	2021
1	Engagements reçus	73	81
2	Engagements donnés	-10 470	-3 316
2a	Avals, cautions et garanties de crédit donnés	-36	-53
2b	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
2c	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	-10 434	-3 263
2d	Autres engagements donnés		
3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	0	0
4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution		
5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers		
7	Encours d'IFT		
Contrepartie des engagements		-10 397	-3 235

Note 1 : Faits marquants de l'exercice 2022

- L'exercice a été marqué par une progression des cotisations acquises de +3,4 % tant en assurance de Biens et responsabilité (ABR) (+3,4 %) qu'en assurance de personnes (AP) (+3,3 %).

L'activité commerciale est passée en territoire négatif en toute fin d'année pour finir à -4,2 M€.

Le développement commercial a notamment été freiné sur l'Automobile par les difficultés de livraisons des constructeurs, qui limitent les possibilités de changement de véhicule.

- La sinistralité a été exceptionnellement forte sur les risques climatiques avec une succession d'événements tempête / grêle pendant l'été : y compris Grêle sur véhicules et Catastrophes Naturelles, la charge climatique est de 89,715 M€ contre 42,5 M€ en 2021.

Le ratio Sinistres sur Cotisations (S/C) de l'exercice s'établit ainsi à 83,3 % en forte dégradation de 15,5 points par rapport à 2021.

Les sinistres excédentaires de l'exercice (hors excédent statistique et grêle sur véhicules) sont au nombre de 6 pour 44 M€ (dont un Incendie pour 32,4 M€) contre 3 pour 8 M€ en 2021.

Par ailleurs, les dégagements de provisions de sinistres sur les exercices antérieurs atteignent +21,4 M€ (contre +14,8 M€ en 2021). Ils incluent un boni de 5,6 M€ en Auto RC (malgré les rechargements de 2 sinistres excédentaires pour 24,4 M€), grâce aux dégagements antérieurs à 2019 et un effet positif de la hausse des taux sur les provisions. En Récoltes, un boni de 5,3 M€ est constaté à la suite des règlements définitifs des dossiers.

- L'année 2022 s'est traduite par une évolution significative des conditions macroéconomiques impactant les paramètres de calcul des provisions pour sinistres à payer (évolution des indices de revalorisation de certains types de sinistres, hausse observée et tendance haussière fortement probable des coûts de liquidation des sinistres survenus au 31 décembre 2022), ces provisions devant refléter la meilleure estimation des engagements vis à vis des assurés.
- La forte hausse des taux d'intérêts longs impacte fortement les actifs sensibles aux taux d'intérêts ainsi que les passifs actualisés.

- ✓ S'agissant des provisions techniques, la hausse du TME de 87 pb entraîne une diminution des provisions de rentes en service d'environ 10,3 M€ ainsi que des provisions de sinistres pour environ 19,3 M€. Ces reprises sont en quasi-totalité cédées au réassureur.
- ✓ S'agissant des engagements sociaux, la hausse des taux diminue de 4,507 M€ les engagements bruts.
- ✓ Les plus-values latentes sur les placements chutent (hors cessions) de -80,8 M€, dont -66,5 M€ sur les actifs obligataires (qui seront remboursés à leur terme au nominal). Les plus-values latentes restent positives à +7,4 M€ et aucune PDD n'a été déclenchée, tout comme la PRE. L'évolution des plus-values latentes des OPCVM (hors cessions) prise en compte dans le résultat fiscal est de -19,711 M€.

- Au niveau opérationnel, deux cas de fraude interne ont été mis en évidence, pour un préjudice total estimé à 0,246 M€, comptabilisé en charges exceptionnelles.

- Deux contrôles administratifs ont débuté en 2022 : un contrôle fiscal au titre des années 2020 et 2021, et un contrôle Urssaf au titre des années 2019 et 2020. Les deux contrôles sont toujours en cours à la clôture, néanmoins s'agissant du contrôle Urssaf l'année 2019 est dorénavant prescrite.

- L'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2022 a décidé de rémunérer les porteurs de Certificats Mutualistes à un taux de 2 % *prorata temporis*, soit 874 263,59 euros. Cette rémunération a été prélevée sur le compte de report à nouveau et versée aux porteurs sous forme de Certificats Mutualistes lorsqu'ils en ont fait la demande (pour 421 K€).

Les rachats de Certificats Mutualistes honorés en 2022 atteignent 2 214 K€.

Groupama Grand Est a continué le programme de commercialisation des Certificats Mutualistes auto-détenus lancé en septembre 2019. Sur 2022, ces souscriptions atteignent 962 K€.

Le stock de Certificats Mutualistes auto-détenus, compte tenu de toutes ces opérations, s'élève à 2,122 M€ au 31 décembre 2022 contre 1,290 M€ en 2021.

Note 2 : Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Note 3 : Règles d'évaluation et de présentation

Les comptes individuels de Groupama Grand Est sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Choix des méthodes utilisées

1. Opérations techniques

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relatives à la couverture du risque du ou des exercices suivants l'exercice d'arrêté.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés au titre des affaires directes ou acceptées en application des traités de réassurance nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Elles incluent également les commissions, les frais accessoires et les autres frais de gestion issus de la répartition des frais généraux.

Dans le cadre du dispositif "tiers payant de la carte sésame vitale" et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L. 161-33 et

R. 161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'assuré/l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

La contribution au forfait patientèle est comptabilisée en élément du coût des sinistres.

Les provisions pour sinistres à payer en affaires directes et en acceptations de réassurance représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Elles incluent un chargement pour frais de gestion.

Le montant total des provisions pour sinistres à payer s'élève à 826,567 M€ au 31 décembre 2022. Ces provisions sont évaluées sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie Groupe. Cette méthode permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risque), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article 143-10 du règlement de l'ANC n°2015-11) des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

Les prévisions de recours sont déterminées soit statistiquement par l'application sur les provisions de sinistres à payer d'un taux moyen issu du rapport entre les recours encaissés et les règlements effectués sur les cinq derniers exercices, soit dossier par dossier pour tous les recours dont le montant est déterminé et certain.

La provision pour frais de gestion de sinistres est déterminée à partir des frais réels et appliqués à l'assiette des PSAP. Le taux de frais de gestion correspond à la moyenne des taux de frais de gestion de sinistres des 3 derniers exercices (frais de sinistres répartis rapportés aux règlements). Ce taux est appliqué au volume des provisions techniques figurant au bilan, déduction faite des règlements intervenus le dernier mois de l'arrêté des comptes et de la part des provisions excédant 5 M€ par dossier de sinistre.

En assurance de personnes, les modalités de détermination des provisions mathématiques introduites par l'arrêté du 28 mars 1996 pour l'invalidité sont appliquées. Au titre des rentes d'invalidité en cours, les provisions sont déterminées par application de tables de maintien certifiées par un actuaire indépendant.

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées des valeurs actualisées des rentes et accessoires de rentes restant à payer à la date de l'inventaire. Ce poste intègre les provisions

constituées au titre des affaires directes et les provisions complémentaires sur acceptations.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, l'entreprise évalue de manière additionnelle l'allongement de la durée de vie de la population. En conséquence, des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie complémentaires sont constatées à la clôture pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels. Celles-ci s'appuient sur les tables de mortalité TH / TF 2000-2002. Ces provisions s'élèvent à 0,150 M€ au 31 décembre 2022.

En risque construction, en plus des provisions pour sinistres à payer, il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages aux ouvrages, une Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A.331-21 du Code des Assurances. Elle inclut un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Cette provision s'élève à 29,689 M€ au 31 décembre 2022.

Une Provision pour Risques en Cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises. Cette provision est dotée pour 2,339 M€ au 31 décembre 2022.

Dépendance

Le montant total des provisions liées au risque dépendance s'établit à 52,787 M€ au 31 décembre 2022 (dont 38,231 M€ au titre de la Provision pour Risques Croissants) :

- Les provisions mathématiques des rentes en service (12,793 M€) et provisions de sinistres à payer (1,763 M€), couvrant les sinistres en cours, ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance - loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,62 % (75 % du TME de 0,83 %).
- Les provisions pour risques croissants, couvrant les sinistres futurs (valeur actuelle probable des engagements de l'assureur et des assurés) ont été déterminées sur la base des données d'expérience du portefeuille dépendance – loi de décès des valides, lois d'incidence différenciées par produit et loi de maintien en dépendance – et d'un taux technique de 0,90 % visant à refléter l'environnement financier courant. Un test de suffisance des provisions dépendance qui intègre

notamment les éventuelles anticipations de révisions tarifaires est réalisé annuellement.

Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R.343-7 du Code des Assurances, une entreprise d'assurances peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative.

Cette provision est stable en 2022 à 20,131 M€.

Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent des rétrocessions provenant de Groupama Assurances Mutuelles (GMA). Ces rétrocessions sont calculées par GMA environ 10 jours avant la date d'arrêté des comptes, sur la base des opérations provisoires cédées par les Caisses Régionales. Elles font l'objet d'un calcul définitif et d'une régularisation éventuelle par GMA l'année suivante.

Réassurance des Caisses Locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques.

A ce titre, les cotisations et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale. La part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite sur une ligne spécifique du bilan et du compte de résultat.

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance qui lie la Caisse Régionale à GMA. Elles sont arrêtées environ 10 jours avant la fin de l'arrêté des comptes et font l'objet d'un ajustement les derniers jours du mois en cas de survenance de sinistres tardifs significatifs.

2. Placements

Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (*droit de mutation, honoraires et frais d'actes...*) sont inscrits en charge dans l'exercice de leur engagement.

Les immeubles sont amortis selon la méthode d'amortissement par composant, conformément à la réglementation CRC 2002-10. Quatre types principaux de composants ont été retenus :

- A – Gros œuvre ou coque
- B – Clos et couvert
- C – Gros équipement – Installations techniques
- D – Equipements secondaires – Revêtements

Les durées de vie sont évaluées sur la durée de vie escomptée de chaque bien, estimée à compter de leur date d'acquisition, sans valeur résiduelle.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement. Les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées font l'objet d'une fiche de résumé conclusif d'expertise annuelle.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire, ou pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes, correspond pour :

- Les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- Les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise ;
- Les actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable et les parts de Fonds Communs de Placement, au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

En application du règlement ANC n°2015-11, il est tenu compte d'un amortissement actuariel de la décote/surcote sur la durée résiduelle de vie du placement pour les actifs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Participations intragroupe

La valeur comptable brute des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles détenus par Groupama Grand Est s'élève à 270,1 M€.

Leur valorisation repose sur celle de GMA. Lorsque la valorisation de GMA rapportée au nombre de Certificats Mutualistes émis par GMA est supérieure à la valeur nominale du Certificat Mutualiste, la valeur de réalisation des Certificats Mutualistes GMA détenus par Groupama Grand Est est égale à la valeur nominale du Certificat Mutualiste multiplié par le nombre de titres détenus par la Caisse. Une évolution adverse du fonds d'établissement de GMA liée à des effets de valorisation de GMA se traduirait par une perte définitive à due concurrence dans les comptes des Caisses Régionales détenant des Certificats Mutualistes Groupama Assurances Mutuelles. Ces titres font cependant l'objet d'une valorisation permettant de détecter éventuellement un besoin de Provision pour Dépréciation Durable, qui impliquerait de valoriser ces titres sous le prix de revient.

La valeur patrimoniale de GMA s'appuie sur :

- Une valorisation des actifs détenus par GMA (titres de participation et actifs de placement) ;
- Une valorisation de son activité de réassurance selon une méthode de valorisation de portefeuille ;
- La prise en compte d'une part du dispositif de rémunération des Certificats Mutualistes GMA détenus par les Caisses Régionales et d'autre part des frais liés au rôle d'organe central de GMA.

Pour les titres de participation, cette valorisation se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités et tenant compte de leur besoin de solvabilité le cas échéant.

Chaque entité faisant l'objet d'une valorisation fournit ses prévisions de résultat technique déterminées à partir d'une croissance estimée du chiffre d'affaires et d'une évolution de ratio combiné à l'horizon de son plan. Ces hypothèses sont déclinées en fonction des objectifs de chaque entité, de l'expérience passée et des contraintes externes du marché local (concurrence, réglementation, parts de marché...). Les prévisions de résultat financier et les flux de trésorerie disponibles actualisés sont déterminés à partir d'hypothèses financières (notamment taux d'actualisation et taux de rendement).

Les flux de trésorerie futurs disponibles retenus correspondent en règle générale :

- Durant une période explicite qui correspond aux premières années, la chronique de flux s'appuie notamment sur les trois premières années de la planification stratégique opérationnelle du Groupe. Celle-ci fait l'objet d'un processus d'échange entre le management local et le Groupe.
- Au-delà de la période explicite, la chronique de flux est complétée par une valeur terminale. Cette valeur terminale s'appuie sur des hypothèses de croissance à long terme appliquées à une projection actualisée d'un flux normé.
- La marge de solvabilité intégrée dans les plans d'affaires est évaluée selon les règles prudentielles fixées par la directive Solvabilité 2 pour les filiales dont le pays est soumis à cette réglementation. Pour les autres entités, la marge de solvabilité est évaluée selon les dispositions réglementaires applicables localement.

Provisions

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation, conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables, prêts

Provisions pour dépréciation durable

Conformément au règlement n°2015-11 de l'ANC du 26 novembre 2015, les dépréciations à caractère durable des valeurs amortissables relevant de l'article R.343-10 du Code des Assurances que la Caisse a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité s'analysent au regard du seul risque de crédit. Une provision pour dépréciation durable est constituée en cas de risque de crédit avéré, lorsqu'il est probable que la contrepartie ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal.

Des provisions pour dépréciation durable (PDD) ont été comptabilisées selon la méthodologie suivante :

Détermination des titres susceptibles d'être provisionnés :

- Titres déjà provisionnés à l'arrêté précédent dans la mesure d'une variation de la valorisation de plus ou moins 15 % depuis la dernière dotation ou reprise ;
- Titres ayant été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté ;
- Titres révélant des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2022, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20 % par rapport à son prix de revient.

Détermination pour chacun des titres définis précédemment si l'entreprise a l'intention de détenir durablement ce titre :

- Si la cession est estimée à court terme (dans les 6 mois, turn-over du portefeuille, opportunités, gestion actif passif, etc...), la provision représente la totalité de l'écart entre la Valeur Boursière et Prix de Revient ;
- Si la cession intervient à moyen ou long terme, la provision est calculée selon les règles de détermination exposées ci-dessus.

Titres de participation

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire obtenue par le biais des méthodes d'évaluation décrites ci-dessus est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une

provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Le montant du stock de Provisions pour Dépréciation Durable sur titres au 31 décembre 2022 est à 7,233 M€, en progression de 0,062 M€.

Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, a une valeur de réalisation inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous - poste des provisions techniques : la provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques. Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres. Groupama Grand Est étale sur 3 exercices la dotation de la provision.

Cette provision n'a pas été dotée en 2022 et le stock est nul.

Produits et Charges de placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice.

Les frais d'acquisition de parts de sociétés immobilières et de fonds immobiliers (frais, commissions acquises et non acquises, rétrocessions de frais) sont comptabilisés en charges de placement.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. La quote-part des produits financiers nets revenant aux provisions techniques est transférée au compte de résultat technique. Cette quote-part est calculée selon la part des provisions techniques nettes de cession dans les capitaux propres.

3. Autres opérations

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion sont classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

L'anticipation des arrêtés de comptes (fast close technique) impacte les créances à hauteur de 35,088 M€.

Produits et charges exceptionnels et non techniques

Le résultat exceptionnel représente un produit de 0,041 M€ et est représenté par des opérations sur l'exercice pour un produit net de 0,002 M€, par des produits et charges sur exercices antérieurs pour un produit net de 0,337 M€ et par la dotation (nette des reprises) aux amortissements dérogatoires sur l'immeuble de Dijon pour 0,298 M€.

Les autres produits non techniques sont de 3,739 M€ et sont représentés par les commissions de gestion, les produits de cessions d'actifs et les subventions reçues pour l'activité bancaire. Les autres charges non techniques sont de 4,738 M€ et sont représentées d'une part par les charges par nature réparties, correspondant principalement à l'activité de commercialisation des offres bancaires et immobilières, par la taxe sur les dégagements de provisions nette des remboursements reçus des réassureurs ainsi que par la valeur des actifs corporels cédés.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont dotées si besoin, au fur et à mesure de leur connaissance.

Elles s'élèvent à 8,929 M€, représentées par des :

- Provisions sociales (indemnités de fin de carrière, médailles du travail, jours anniversaires) pour 3,522 M€ ;
- Amortissements dérogatoires pour 4,595 M€ ;
- Provisions pour litiges pour 0,586 M€ ;
- Provisions pour contrôles fiscaux et autres risques pour 0,123 M€ ;
- Provisions pour charges futures pour 0,102 M€

Impôts

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice, en application des règles fiscales en vigueur.

Une intégration fiscale est réalisée sur les bases d'une convention d'intégration conclue avec GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES à Paris, 8-10, rue d'Astorg, société tête de Groupe.

Engagements en matière de retraite et autres passifs sociaux

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite sont couverts en totalité par un contrat d'assurance à hauteur de 10,761 M€ ;

Les engagements bruts s'élèvent à 10,110 M€, en diminution de 2,842 M€ sur l'exercice. La surcouverture offerte par le contrat d'assurance s'élève à 0,651 M€.

L'estimation de ces engagements est effectuée selon la méthode usuellement appliquée, sur la base :

- D'une inflation de 2,00 % ;
- D'un taux d'actualisation de 3,60 % ;
- D'une augmentation des salaires de 2,00 % ;
- Et d'un turn-over variable selon la tranche d'âge et le statut, allant de 0,00 % pour les plus de 55 ans à 17,37% pour un non-cadre de 18-34 ans.

Les engagements pour « jours anniversaires » s'élèvent à 2,864 M€ et ont fait l'objet d'une reprise de provision de 0,917 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2022 est de 3,50 %.

Les engagements pour « médailles du travail » s'élèvent à 0,658 M€ et ont fait l'objet d'une reprise de provision de 0,184 M€. Le taux d'actualisation utilisé en 2022 est de 3,50 %.

Note 4 : Les Actifs Incorporels

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	82 850	5 669	5 669	4 671	233	87 287
Total	82 850	5 669	5 669	4 671	233	87 287

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	67 760			4 509		72 269
Total	67 760			4 509		72 269

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	1 543			38	233	1 348
Total	1 543			38	233	1 348

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut clôture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
2 Frais d'établissement						
2 Autres immo incorporelles	69 303			4 548	233	73 617
Total	69 303			4 548	233	73 617

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
2 Frais d'établissement		
2 Autres immo incorporelles	13 547	13 670
Total	13 547	13 670

Note 5-1 : Les placements - Terrains et Constructions

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	98 265	2 446	2 257	4 867	668	102 653
3a Parts de sociétés	13 724	13 724	13 724	9 550		23 275
Total	111 989	16 170	15 982	14 417	668	125 927

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	48 694	168		2 504	552	50 813
3a Parts de sociétés						
Total	48 694	168		2 504	552	50 813

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	109					109
3a Parts de sociétés	11				11	
Total	120				11	109

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3a Immobilisations	48 803	168		2 504	552	50 923
3a Parts de sociétés	11				11	
Total	48 814	168		2 504	563	50 923

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3a Immobilisations	49 461	51 730
3a Parts de sociétés	13 713	23 275
Total	63 175	75 005

Note 5-2 : Les placements - Placements dans les entreprises liées et avec un lien de participation

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	273 002	273 001	273 001	1 185	1	274 186
3b Entreprises avec lien de participation	12 849	12 849	12 849			12 849
Total	285 851	285 850	285 850	1 185	1	287 035

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées						
3b Entreprises avec lien de participation						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 059	1 059	1 059	73		1 132
3b Entreprises avec lien de participation	5 948	5 948	5 948			5 948
Total	7 007	7 007	7 007	73		7 080

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3b Entreprises liées	1 059	1 059	1 059	73		1 132
3b Entreprises avec lien de participation	5 948	5 948	5 948			5 948
Total	7 007	7 007	7 007	73		7 080

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3b Entreprises liées	271 943	273 054
3b Entreprises avec lien de participation	6 901	6 901
Total	278 844	279 955

Note 5-3 : Les placements - Autres placements

Tableau des mouvements de l'exercice - valeurs brutes

en K€

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	477 701	423 560	423 560	208 582	79 440	606 843
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	477 701	423 560	423 560	208 582	79 440	606 843

Tableau des amortissements

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers						
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total						

Tableau des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	43	43	43			43
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	43	43	43			43

Tableau des amortissements et des provisions

Libellés	Montant brut ouverture	Transfert entrée	Transfert sortie	Entrée exercice	Sortie exercice	Montant brut clôture
3c Placements financiers	43	43	43			43
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC						
Total	43	43	43			43

Tableau des montants nets

Libellés	Montant net ouverture	Montant net clôture
3c Placements financiers	477 658	606 800
3c Placements représentant les prov. Tech. afférentes aux contrats en UC		
Total	477 658	606 800

Note 6 : État récapitulatif des placements

1 - Placements (détail des postes 3 et 4 de l'actif)

en K€

Désignation des valeurs ou des actifs	2022			2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	125 927	75 005	132 423	111 989	63 175	120 406
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
2 Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'O.P.C.V.M.	288 073	280 950	281 240	286 889	279 839	279 796
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
3 Parts d'O.P.C.V.M. autres que celles visées en 4	78 442	78 442	80 516	34 624	34 624	48 551
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
4 Parts d'O.P.C.V.M. détenant exclusivement des titres à revenu fixe	30 649	30 649	33 292	65 591	65 591	78 208
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
5 Obligations et autres titres à revenu fixe	369 619	368 327	320 457	235 317	233 717	243 490
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
6 Prêts hypothécaires						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
7 Autres prêts et effets assimilés	1 095	1 095	1 095	1 131	1 131	1 131
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
8 Dépôts autres que des entreprises cédantes						
9 Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces	126 000	126 000	126 000	140 000	140 000	140 000
10 Actifs représentatifs de contrats en unité de compte						
. Placements immobiliers						
. Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM						
. OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe						
. Autres O.P.C.V.M.						
. Obligations et autres titres à revenu fixe						
11 Autres IFT						
IFT stratégies d'invest. ou désinv.						
IFT stratégies de rendement						
IFT autres opérations						
Total des placements	1 019 806	960 468	975 024	875 541	818 076	911 582

2 - Placements immobiliers (détail du poste 3a de l'actif)

Désignation des valeurs ou des actifs	2022			2021		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1 Terrains et constructions	100 837	49 915	103 284	96 578	47 775	101 409
Placement	42 485	25 058	49 976	40 166	23 368	48 600
Exploitation	58 352	24 856	53 308	56 412	24 407	52 809
2 Parts de sociétés immobilières	25 090	25 090	29 139	15 410	15 400	18 997
Placement	24 690	24 690	26 807	15 010	15 000	16 695
Exploitation	400	400	2 333	400	400	2 302
Total des placements immobiliers	125 927	75 005	132 423	111 989	63 175	120 406

"Les montants correspondants aux amortissements et reprises de différence sur prix de remboursement des obligations évaluées conformément aux articles R.343-9 et R.343-10 du Code des assurances sont inclus dans la colonne "Valeur nette N" sur les lignes d'obligations concernées. Ils s'élèvent à un montant de 1 002 611,25 € pour la décote amortie et à 2 293 606,46 € pour la prime de remboursement reprise. Le solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence sur prix de remboursement des titres évalués conformément aux articles R343-9 et R343-10 du code des assurances s'élève à 4 758 530,63 €.

Note 7 : Tableau des filiales et participations

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations

en K€					
	Valeur Comptable des titres détenus		Montant des prêts et avances accordés	Montant des cautions et avals donnés	Montant des dividendes encaissés
	Brute	Nette			
Filiales					
Participations	287 035	279 955		36	

Filiales et participations détenues à plus de 10%

en K€									
Sociétés	Capital	Quote-part de capital détenu	Valeur brute d'inventaire des titres	Valeur nette d'inventaire des titres	Prêts et avances consentis à la société	Montants des cautions et avals fournis à la société	Chiffres d'affaires	Résultat net	Remarque
GEAC	12 700	100,00%	12 700	6 700				-9	Chiffres 2022
Foncière Viticole de Côte d'Or	1 207	15,21%	183	183			64	62	Chiffres 2021
Centaure Grand Est	450	25,00%	149	149			1 127	12	Chiffres 2021
SCI Terre et plume	320	58,14%	186	186			21	12	Chiffres 2022

Note 8-1 : Les Créances

en K€

Libellés	2022				2021			
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
6a Créances nées d'opérations d'assurance	9 455	3 323	1 901	14 679	10 714	2 738	1 840	15 291
6aa Cotisations acquises non émises	4 797			4 797	5 731			5 731
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directes	4 658	3 323	1 901	9 882	4 983	2 738	1 840	9 560
6b Créances nées d'opérations de réassurance	64 548			64 548	53 679			53 679
6ba Réassureurs	62 636			62 636	52 035			52 035
6bb Cédantes	1 912			1 912	1 643			1 643
6c Autres créances	55 499	321		55 820	47 669	319		47 988
6ca Personnel	16	180		197	8	178		187
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collect. publiques	85			85	82			82
6cc Débiteurs divers	55 398	141		55 538	47 579	140		47 719
6d Capital appelé non versé								
Total	129 502	3 644	1 901	135 047	112 062	3 057	1 840	116 958

Note 8-2 : Détails de la classe 4 Solde débiteur

en K€

Libellé	2022	2021
21 Assurés	9 882	9 560
22 Intermédiaires d'assurance		
23 Coassureurs		
24 Réassureurs	64 548	53 679
25 Cédantes		
Total	74 430	63 239

Note 9 : Créances envers le groupe

en K€

Libellé	2022			2021		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Capital souscrit non appelé						
Placements	273 054	6 901	279 955	271 943	6 901	278 844
Actions, autres titres à revenu variable	273 054	6 901	279 955	271 943	6 901	278 844
Oblig.,TCN, autres titres à revenu fixe						
Prêts						
Dépôts auprès des établt de crédit						
Autres placements						
Créances pour espèces chez les cédantes						
Placements des contrats en UC						
Part des réassureurs dans les prov.tech	522 580		522 580	457 046		457 046
Prov. Primes non acquises (Non vie)	31 231		31 231	29 228		29 228
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)	389 493		389 493	315 587		315 587
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Prov égalisation						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)	101 857		101 857	112 231		112 231
Prov. des engts en unités de comptes						
Créances nées d'opér.d'ass.dir						
Sur les preneurs d'assurances						
Sur les intermédiaires d'assurances						
Sur les autres tiers						
Créances nées d'opér. de réass.	64 548		64 548	53 679		53 679
Débiteurs divers	12 398	382	12 780	2 210	369	2 579
Capital appelé non versé						
Comptes courants						
Intérêts et loyers acquis et non échus						
Autres comptes de régul - actif						
TOTAL	872 581	7 283	879 864	784 878	7 270	792 148

Note 10 : Compte de régularisation Actif

Libellés	en K€	
	2022	2021
A Actifs réserve de propriété		
B Compte de régularisation actif	17 028	15 367
Intérêts acquis non échus	2 783	2 468
Loyers acquis non échus		
Frais d'acquisition reportés Vie		
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	11 918	11 294
Frais d'acquisition immeubles à répartir		
Autres charges à répartir sur plusieurs exercices		
Différences sur prix de remboursement à recevoir	1 003	477
Autres comptes de régularisation Actif	1 324	1 129
Evaluations techniques de réassurance		
C Primes de remboursement d'emprunt non amorties		

Détail "Autres charges à répartir sur plusieurs exercices"

Libellés	en K€	
	2022	2021
Indexation obligation cotées indexée	0	0
Charges constatées d'avance	964	685
Charges constatées d'avance - stocks	360	444
Total	1 324	1 129

Note 11 : Variations des capitaux propres

Libellés	2021	affectation résultat 2021	Rémunération des Certificats Mutualistes	émissions nettes certificats mutualistes	Dissolution de "LA MARS"	variation 2022	en K€
							2022
1a Fonds d'établissement	46 582						46 582
1d Autres réserves	369 189	2 107					371 296
Réserve statutaire	68 115	2 107			1 478		71 700
Réserve spéciale PVLT 19%							
Réserve de capitalisation							
Réserves diverses	301 074				-1 478		299 596
1g Ecart changement de méthode							
1e Report à nouveau	133 852	11 954	-874				144 931
1f Résultat de l'exercice	14 060	-14 060				4 202	4 202
Total	563 683		-874			4 202	567 011

Note 12 : Provisions pour risques et charges

Libellés	2022			2021		
	Dotations	Reprises		Dotations	Reprises	
Amortissements dérogatoires	298		4 595	299		4 297
Provisions pour litiges	30	520	586	467	441	1 076
Provisions pour risques			123			123
Provisions pour Charges	202	212	102	178	189	113
Provisions pour impôts					67	
Provisions pour pension		3 791	3 522		631	7 313
Total	530	4 524	8 928	944	1 327	12 922

Note 13 - 1 : Les dettes

en K€

Libellés	2022				2021			
	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	TOTAL
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 032			3 032	2 798			2 798
Assurés	3 032			3 032	2 798			2 798
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers								
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	15 071			15 071	30 384			30 384
Réassureurs								
Cédantes	15 071			15 071	30 384			30 384
Autres intermédiaires								
7c Emprunts obligataires (dont convertibles)								
7d Dettes envers établissements de crédit	35 430			35 430	32 750			32 750
7e Autres dettes	38 241	2 430	25	40 696	42 033	2 391	25	44 449
7ea Titres de créances négociables par l'entreprise								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus		430		430		391		391
7ec Personnels, organisme de sécurité sociale et collectivités publiques	10 353		25	10 378	12 523		25	12 547
7ed Etat, sécurité sociale	17 720			17 720	18 473			18 473
7ee Créanciers divers	10 168	2 000		12 168	11 037	2 000		13 037
Total	91 775	2 430	25	94 229	107 965	2 391	25	110 381

Note 13 - 2 : Détails de la classe 4 Solde créditeur

Libellés	en K€		Provisions Factures non reçues	en K€	
	2022	2021		2022	2021
21 Assurés	3 032	2 798	Fournisseurs	4 288	3 060
22 Intermédiaires d'assurances			Fournisseurs d'immo		
23 Coassureurs			Salariés	3	1
24 Réassureurs	11 893	28 055	Administrateurs		
25 Cédantes	3 178	2 329		4 291	3 061
Total	18 103	33 182			

Note 13 - 3 : Dettes fournisseurs

en K€

Exercice	Echus	A 30 jours	A 60 jours	A 90 jours et +
2021	-220,0	-15,0	281,0	73,0
2022	-34,9	742,3	205,9	112,1

Note 14 : Dettes envers le groupe

en K€

Libellés	2022			2021		
	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total	Entreprises liées	Entreprises lien de particip.	Total
Passif subordonnés						
Provision techniques brutes						
Prov. Primes non acquises (non vie)						
Provisions d'assurance vie						
Provisions pour sinistres (vie)						
Provisions pour sinistres (non vie)						
Prov.part des benef. et rist. (vie)						
Prov.part des benef. et rist. (non vie)						
Autres prov. techniques (vie)						
Autres prov. techniques (non vie)						
Prov. des engts en unités de comptes						
Dettes pour dépôts espèces reçues des cessionnaires						
Dettes nées d'opér. d'ass. directes						
Dont envers preneurs d'ass.						
Dont envers interméd. d'ass.						
Dont envers autres tiers						
Dettes nées d'opér. de réassurance						
Emprunts Obligataires						
Dettes envers établis. de crédit						
Autres dettes	192	1 941	2 133	356	1 903	2 259
Compte régularisation passif						
TOTAL	192	1 941	2 133	356	1 903	2 259

Note 15 : Compte de régularisation Passif

Libellés	K€	
	2022	2021
B Compte de régularisation passif	2 294	2 077
Amortissements différés sur prix de remboursement	2 294	2 077
Autres comptes de régularisation Passif		

Note 16 : Tableau des engagements reçus et donnés

Libellés des comptes	Montant des engagements à l'égard				Total
	Des dirigeants	des entreprises liées	des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	Autres origines	
1 Engagements reçus		2		71	73
2 Engagements donnés		1 524	36	8 910	10 470
2a Avals, cautions et garanties de crédit donnés			36		36
2b Titres et actifs acquis avec engagement de revente					
2c Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		1 524		8 910	10 434
2d Autres engagements donnés					
3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires					
4 Valeurs remises par des org. réassurés avec caution solidaire ou avec substitution					
5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance					
6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers					
7 Encours d'IFT					
Contrepartie des engagements		1 526	36	8 982	10 544

Note 17 - 1 : Ventilation des primes brutes émises

Libellés des comptes	en K€	
	2022	2021
Primes brutes émises	673 751	650 830
Assurance directe en France	673 751	650 830
Assurance directe dans CEE, hors France		
Assurance directe hors CEE		

Note 17 - 2 : Entrées et sorties de portefeuille

Libellés des comptes		
	2022	2021
Entrées de portefeuille		
Primes		
Sinistres		
Sorties de portefeuille		
Primes		
Sinistres		

Note 18-1 : Ventilation des produits et des charges de placements

en K€

Libellés	2022				2021			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3 Produits des placements	1 054		21 270	22 324	1 047	0	21 912	22 960
5 Charges des placements	257		5 714	5 972	156		6 409	6 564
Total des placements	797		15 556	16 352	891	0	15 503	16 395

Note 18-2 : Ventilation des charges de placements

Libellés	2022				2021			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	184		2 546	2 730	155		2 135	2 290
5b Autres Charges de placements	73		3 041	3 114	0		3 092	3 093
5c Pertes provenant de la réalisation des placements			127	127			1 182	1 182
Total charges de placements	257		5 714	5 972	156		6 409	6 564

Note 18-3 : Ventilation des produits de placements

Libellés	2022				2021			
	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total	Entrep liées	Entrep. lien de particip	Autres origines	Total
3a Revenus des placements	1 054		14 176	15 230	1 047	0	15 738	16 785
3aa Revenus des participations								
3ab Revenus des placements			7 315	7 315			7 199	7 199
3ac Revenus des autres placements	1 054		6 861	7 916	1 047	0	8 539	9 586
3ad Autres revenus financiers								
3b Autres produits des placements			1 706	1 706			1 014	1 014
3c Profits provenant de la réalisation des placements			5 388	5 388			5 159	5 159
Total produits de placements	1 054		21 270	22 324	1 047	0	21 912	22 959

Note 19 : Commission de l'assurance directe

Libellés	en K€	
	2022	2021
Commissions acquisition	9 301	8 748
Commissions d'administration	400	392
Commissions sur sinistres	810	643
Total	10 512	9 784

Note 20-1 : Ventilation des charges de personnel et autres charges

en K€

Libellés	Acquis.	Admin.	Sinistres	Autres charges techniques	Charges non techniques	Placements	Total
Charges de personnel	59 442	8 512	13 700	11 205	2 697	373	95 930
Salaires	40 628	5 882	12 290	7 571	1 830	253	68 455
Pensions de retraite							
Charges sociales	17 124	2 331	4 841	3 522	795	108	28 721
Autres *	1 690	299	-3 431	111	73	12	-1 247
Charges externes	18 411	2 877	7 299	9 660	700	102	39 048
Impôts et taxes	6 947	1 050	2 184	4 364	311	46	14 901
Autres charges de gestion courante	9 654	1	-4	673	-1	0	10 322
Charges financières							
Charges exceptionnelles	94	9	191	77	4	1	376
Dotations aux amort. et prov.	194	428	489	799	-21	-9	1 881
Total général	94 743	12 877	23 859	26 777	3 689	513	162 458

Note 20-2 : Ventilation des charges de personnel

en K€

Libellés	2022	2021
Salaires	68 455	70 049
Pensions de retraite		
Charges sociales	28 721	28 913
Autres	-1 247	-1 753
Total	95 930	97 209

Note 20-3 : Ventilation des rémunérations et frais des mandataires sociaux

Article R. 322-55-1 du Code des Assurances

en €

Nom du Mandataire	Fonction	Rémunérations et indemnités	Frais et avantages en nature	Total
ANDREO Emmanuel	Administrateur	2 235	134	2 369
BOILLIN Sophie	Vice-président	22 587	8 255	30 842
BOTTIN Patrick	Membre du bureau	12 080	9 192	21 272
BRAICHOTTE Marie-Noëlle	Administrateur	2 184	3 257	5 441
CATTET Marie-Pierre	Administrateur	3 202	1 776	4 978
DELAIRE Philippe	Membre du bureau	10 952	5 494	16 446
FAUDOT Jean-luc	Membre du bureau	10 752	5 820	16 572
FISCHER Marie	Vice-président	26 943	5 753	32 696
GROS Jean-Pierre	Membre du bureau	10 919	7 755	18 674
GUILLAUME Didier	Directeur Général	384 917		384 917
LOSSER Rémy	Vice-président	20 817	4 574	25 391
LUX Dominique	Membre du bureau	0	0	0
MALESIEUX Thierry	Administrateur	4 461	1 961	6 422
MATHIEU Jérôme	Membre du bureau	10 752	4 881	15 633
MENONVILLE Aline	Administrateur	3 841	1 323	5 164
MICHEL Lucette	Administrateur	6 453	3 085	9 538
MINOT Nathalie	Administrateur	1 735	767	2 502
MORQUE Géraldine	Administrateur	2 265	1 344	3 609
OSTE Sophie	Administrateur	3 410	584	3 994
PFRIMMER Jean Marc	Administrateur	2 122	476	2 598
ROUSSEY Stéphane	Membre du bureau	11 752	6 489	18 241
SAPIN Corinne	Administrateur	11 660	78	11 738
SCHMITT François	Président	25 080	3 801	28 881
STEMART Jean-Louis	Vice-président	31 259	8 419	39 678
THEILMANN Gilles	Membre du bureau	4 353	1 553	5 906
THIEBAUT Philippe	Membre du bureau	10 752	5 745	16 497
VARNEY Sari	Administrateur	4 911	1 111	6 022
WITTMANN Pascal	Membre du bureau	10 752	4 224	14 976
WOLF Thierry	Administrateur	4 017	1 729	5 746
Totaux		657 163	99 580	756 743
Mandats dans les entreprises liées ou ayant un lien de participation				
SCHMITT François		127 793	1 177	128 971
BARTHOD Jean-Louis		385	311	696
BOILLON Sophie		2 181	238	2 419
FISCHER Marie		2 958	165	3 123
LOSSER Rémy		32 755		32 755
STEMART Jean-Louis		3 208	110	3 318
Totaux généraux		826 444	101 581	928 025

Note 21-1 : Charge fiscale

Libellés des comptes	en K€	
	2022	2021
Impôts exigible	482	-1 495
Impôts différés		
Provision N		7 392
Provision N-1	-430	653
Charge d'impôts	52	6 550

Note 21-2 : Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellés des comptes	2022	2021
Report à nouveau précédent débiteur		
Perte de l'exercice		
Distribution		
Affectation aux réserves pour plus values long terme		
Affectation aux autres réserves	630	2 109
Autres répartitions		
Affectation au compte du siège social		
Report à nouveau (bénéfice)	3 572	11 951
Total	4 202	14 060

Note 21-3 : Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellés des comptes	2022	2021
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice	4 202	16 539
Prélèvement		
Prélèvement sur compte siège social		
Report à nouveau (perte)		
Total	4 202	16 539

Note 22-1 : Société intégrée fiscalement

Libellés	en K€	
	2022	2021
Impôt sur les sociétés de l'exercice (hors groupe fiscal)	- 104	- 6 848
Impôt sur les sociétés lié aux filiales intégrées fiscalement	156	- 297
Charges d'impôt sur les sociétés de l'exercice	52	- 6 550

Note 22-2 : Ventilation impôts entre les opérations ordinaires et exceptionnelles

Répartition du montant global de l'IS	2022	2021
Résultat avant impôt		
Résultat courant	- 4 191	20 552
Résultat exceptionnel	41	58
Impôts sur les bénéfices	104	7 501
Intégration fiscale Caisses Locales	- 430	- 653
Intégration fiscale GMA	273	- 297
Total	- 4 202	14 060

Note 22-3 : Montant des natures des crédits impôts

Répartition des Crédits d'Impôt	2022	2021
Crédit Impôt Mécénat	89	50
Crédit Impôt Famille		8
Crédit Impôt Bailleur		-
Total	89	58

Note 23-1 : Produits exceptionnels

Libellés	2022	2021
Produits exceptionnels sur exercice antérieur	8	156
Produits exceptionnels sur exercice en cours	587	352
Subvention Caisses Locales reçues pour recapitalisation		
Produits exceptionnels Caisses Locales	-	13
Utilisation - reprise de provision charges exceptionnelles	-	243
Total	596	763

Note 23-2 : Charges exceptionnelles

Libellés	2022	2021
Dotations aux amortissements dérogatoires	298	298
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	6	160
Charges exceptionnelles de l'exercice	128	185
Charges exceptionnelles subvention Caisses Locales		
Dotations provisions charges exceptionnelles	122	178
Total	555	821

Note 24-1 : Autres produits non techniques

Libellés	2022	2021
Commissions reçues de Groupama Asset		16
Commissions reçues de Groupama Banque	517	650
Commissions reçues Groupama Epargne Salariale	672	594
Autres honoraires - commissions	1 606	1 835
Produits de cession d'actifs	40	0
Accompagne Groupama Projet Banque	749	909
Autres subvention reçues		
Vente de repas Restaurant Schiltigheim	154	82
Total	3 739	4 085

Note 24-2 : Autres charges non techniques

Libellés	2022	2021
Valeur Comptable Actifs Cédés	280	64
Commissions non techniques	175	175
Charges non techniques reparties	3 689	4 015
Taxe sur excédents provisions	593	1 078
Total	4 738	5 331

Note 25 : Consolidation

Entreprise consolidante

Nom	Siège
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES SIRET 343 115 135 00026 Groupama.com	8-10 rue d'Astorg 75008 PARIS

Note 26 : Résultat technique 2022 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Dommages corporels Individuels (cat 20)	Collectifs (cat 21)	Automobile RC (Cat.22)	Dommages (Cat.23)	Total (Cat.22-23)
1 Primes acquises	173 987	16 510	75 576	117 258	192 834
1a. Primes	176 789	16 507	76 196	117 993	194 189
1b. Variation des primes non acquises	2 802	-3	620	735	1 354
2 Charges des prestations	134 155	15 653	47 109	102 424	149 533
2a. Prestations et frais payés	126 664	13 987	43 141	91 184	134 325
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	7 491	1 666	3 968	11 240	15 208
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	39 833	857	28 468	14 834	43 302
5 Frais d'acquisition	24 561	2 363	10 698	16 582	27 279
6 Autres charges de gestion nettes	6 098	580	2 636	4 081	6 718
B CHARGES D'ACQUISITION	30 659	2 943	13 334	20 663	33 997
7 Produits des placements	1 768	119	1 589	548	2 137
8 Participation aux résultats	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	1 768	119	1 589	548	2 137
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	43 491	3 632	28 346	44 176	72 521
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	28 843	2 836	15 009	27 388	42 396
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	1 948	438	-2 392	12 150	9 758
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	4 681	400	4 171	6 472	10 644
D SOLDE DE REASSURANCE	-8 019	42	-11 558	1 834	-9 723
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	2 923	-1 924	5 165	-3 447	1 718
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	26 078	27	15 302	20 715	36 017
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	23 276	30	14 682	19 980	34 663
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	76 949	7 770	272 106	37 910	310 016
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	70 022	5 763	259 489	26 670	286 159
18 Autres provisions techniques (clôture)	72 160	3 300	65 383	0	65 383
19 Autres provisions techniques (ouverture)	71 596	3 641	74 032	0	74 032

Note 26 : Résultat technique 2022 par catégorie ministère

Rubrique ministère	en K€			
	Dommages aux biens Particuliers (Cat.24)	Professionnels (Cat.25)	Agricoles (Cat.26)	Récapitulatif (Cat.24-26)
1 Primes acquises	98 068	54 279	74 597	226 944
1a. Primes	99 400	54 961	74 654	229 015
1b. Variation des primes non acquises	1 332	682	57	2 071
2 Charges des prestations	69 019	90 749	63 377	223 146
2a. Prestations et frais payés	65 973	36 642	63 285	165 900
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	3 046	54 108	92	57 246
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	29 049	-36 471	11 220	3 798
5 Frais d'acquisition	13 860	7 657	10 459	31 976
6 Autres charges de gestion nettes	3 430	1 896	2 568	7 894
B CHARGES D'ACQUISITION	17 291	9 552	13 027	39 871
7 Produits des placements	1 147	927	678	2 752
8 Participation aux résultats	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	1 147	927	678	2 752
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	38 622	21 309	40 020	99 951
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19 912	12 008	29 535	61 455
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-815	43 254	4 042	46 481
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	5 413	2 949	4 871	13 233
D SOLDE DE REASSURANCE	-14 111	36 902	-1 573	21 218
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	-1 206	-8 194	-2 703	-12 103
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	22 269	6 480	658	29 407
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	20 938	5 798	600	27 335
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	104 012	118 015	58 535	280 561
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	99 999	66 148	56 801	222 948
18 Autres provisions techniques (clôture)	8 409	5 801	9 275	23 485
19 Autres provisions techniques (ouverture)	9 375	3 560	10 917	23 852

Note 26 : Résultat technique 2022 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Catastrophes Naturelles (Cat.27)	Resp. civile générale (Cat.28)	P.J. (Cat.29)	Assistance (Cat.30)	PP diverses (Cat.31)
1 Primes acquises	20 347	2 068	11 968	13 083	261
1a. Primes	20 544	2 086	12 123	13 233	272
1b. Variation des primes non acquises	197	18	155	150	11
2 Charges des prestations	7 238	-192	6 007	7 620	-91
2a. Prestations et frais payés	3 973	211	5 387	6 949	273
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	3 266	-403	620	671	-364
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	13 109	2 260	5 961	5 464	352
5 Frais d'acquisition	2 870	256	1 689	1 850	32
6 Autres charges de gestion nettes	709	63	418	457	8
B CHARGES D'ACQUISITION	3 579	320	2 107	2 307	39
7 Produits des placements	155	72	139	2	1
8 Participation aux résultats	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	155	72	139	2	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	14 546	856	4 509	12 529	85
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	2 670	129	1 595	6 628	164
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	4 627	-873	177	641	-261
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	953	132	661	1 308	13
D SOLDE DE REASSURANCE	-6 297	-1 468	-2 077	-3 952	-169
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	3 388	545	1 916	-794	146
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	2 945	300	2 045	3 120	50
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	2 748	282	1 890	2 970	38
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	29 983	2 520	10 353	2 920	37
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	26 718	2 713	9 733	2 249	402
18 Autres provisions techniques (clôture)	1 295	10 117	0	0	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	1 295	10 327	0	0	0

Note 26 : Résultat technique 2022 par catégorie ministère

en K€

Rubrique ministère	Transports (Cat.34)	Construction		Acceptations (Non vie) (Cat.39)	Total
		Dommages ouvrages (Cat.35)	RC (Cat.36)		
1 Primes acquises	1 154	646	7 190	15 478	682 471
1a. Primes	1 156	646	7 190	15 446	689 196
1b. Variation des primes non acquises	2	0	0	-32	6 725
2 Charges des prestations	250	479	5 498	13 396	562 692
2a. Prestations et frais payés	252	101	3 348	8 449	469 819
2b. Charges des provisions pour prestations et diverses	-2	378	2 150	4 947	92 873
A - SOLDE DE SOUSCRIPTION	904	167	1 692	2 081	119 779
5 Frais d'acquisition	163	96	1 010	1 120	95 266
6 Autres charges de gestion nettes	40	23	248	1 120	24 376
B CHARGES D'ACQUISITION	203	119	1 258	2 239	119 642
7 Produits des placements	2	42	623	0	7 813
8 Participation aux résultats	0	0	0	0	0
C SOLDE FINANCIER	2	42	623	0	7 813
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	439	210	2 340	0	255 112
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	0	0	0	0	0
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	74	21	969	0	147 781
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	-1	104	493	0	63 532
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	64	35	397	0	32 521
D SOLDE DE REASSURANCE	-302	-50	-481	0	-11 278
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D) HORS GROUPE	401	39	575	-158	-3 328
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	76	0	0	0	100 064
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	74	0	0	32	93 339
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	113	3 407	56 575	45 363	826 568
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	115	3 028	54 425	40 471	724 745
18 Autres provisions techniques (clôture)	0	0	0	739	176 478
19 Autres provisions techniques (ouverture)	0	0	0	684	185 427

Note 27 : Liquidation des provisions de sinistres

Libellés des comptes	en K€	
	2022	2021
Provisions pour risques en cours	2 339	
Prévisions de recours à encaisser	41 473	36 804
Provisions pour sinistres à l'ouverture (11)	724 745	700 944
Prestations payées dans l'exercice sur les exercices antérieurs (12)	200 971	195 878
Provisions de sinistres clôture sur exercices antérieurs (13)	492 117	483 926
BONI/MALI (=11-12-13)	31 657	21 140

Note 28 : Évolution des primes acquises et des sinistres

Libellés des comptes	en K€				
	2018	2019	2020	2021	2022
Exercice 2020					
Réglements	246 054	225 348	135 891		
Provisions	57 655	69 020	137 855		
Total des sinistres (S)	303 708	294 368	273 746		
Primes acquises (P)	416 938	434 973	437 004		
S/P	72,84%	67,67%	62,64%		
Exercice 2021					
Réglements	254 515	250 161	211 591	127 038	
Provisions	43 042	36 400	69 698	174 748	
Total des sinistres (S)	297 558	286 561	281 289	301 786	
Primes acquises (P)	417 196	434 726	437 515	459 704	
S/P	71,32%	65,92%	64,29%	65,65%	
Exercice 2022					
Réglements	259 695	259 586	227 916	226 335	157 777
Provisions	35 800	25 803	44 012	87 370	247 294
Total des sinistres (S)	295 495	285 389	271 928	313 705	405 071
Primes acquises (P)	417 214	434 736	437 559	459 878	476 232
S/P	70,83%	65,65%	62,15%	68,21%	85,06%

Note 29 : Personnel

Libellés des comptes	nb	
	2022	2021
Total personnel commercial	675	666
Direction	2	2
Cadres	105	104
Non cadres	568	560
Total autre personnel	992	966
Direction	10	9
Cadres	370	355
Non cadres	612	602
TOTAL DU PERSONNEL	1 667	1 632
Membres des organes d'administration	280	277
Rémunérations allouées exercice	280	277
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		
Membres des organes de direction ou de surveillance	2 150	2 071
Rémunérations allouées exercice	2 150	2 071
Engagements de retraite		
Avances et crédits pendant exercice		
Autres engagements pris		

Note 30 : Participation aux résultats techniques et financiers

Nature des indications						en K€
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
I SITUATION FINANCIERE EN FIN D'ANNEE						
a) Fonds d'établissement	46 578	46 582	46 583	46 583	46 583	46 583
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE						
a) Cotisations de l'exercice	585 919	598 807	619 924	626 979	658 021	682 471
b) Résultats avant impôts, amortissements nets, provisions nettes , et participations aux résultats des salariés	37 113	-63 061	33 086	34 678	28 371	9 132
c) Impôts sur les sociétés	-13 361	-1 235	-10 941	-9 638	-6 550	52
d) Résultats après impôts, amortissements et provisions	24 357	18 519	13 465	16 539	14 060	4 202
III PERSONNEL						
a) Nombre de salariés (ETP au 31/12)	1 481	1 512	1 525	1 573	1 590	1 626
b) Montant de la masse salariale	101 135	102 253	100 383	107 185	105 813	104 278
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 504	2 942	2 687	2 158	2 926	3 300

4.1 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2022



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

N° 1082 04 06 | GROUPAMA GRAND EST

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2022**

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST

**Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
du Grand Est**

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine

Exco Socodec
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,
GROUPAMA GRAND EST
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Groupama Grand Est relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des certificats mutualistes de Groupama Assurances Mutuelles <i>(Se référer à la note 3.2 de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Point clé de notre audit	Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit
<p>Au 31 décembre 2022, les certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles sont inscrits au bilan pour une valeur brute comptable de 270,1 M€ soit 15% du total de l'actif.</p> <p>Comme indiqué en note 3.2 de l'annexe, la valeur actuelle des certificats mutualistes est une valeur d'estimation de la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles qui s'appuie sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la valorisation des actifs détenus par cette dernière ; • la valorisation de son activité de réassurance ; • la prise en compte d'une part de son dispositif de rémunération des certificats mutualistes et d'autre part des frais liés à son rôle d'organe central. <p>Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation de ces certificats mutualistes comportent ainsi une part significative de jugement quant aux choix des méthodologies, des hypothèses et des données utilisées.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation de la valorisation des certificats mutualistes, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la méthode d'évaluation retenue par la Direction pour apprécier la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles ; • Analyser les hypothèses et méthodes sous-jacentes à la valorisation des agrégats composant la valeur patrimoniale de Groupama Assurances Mutuelles et notamment pour les titres de participation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation futurs des activités (ou business plan) des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et revues par la Direction ; ○ Apprécier le caractère raisonnable et la cohérence des business plan en fonction des données réelles historiquement constatées, de notre connaissance des entités, du marché sur lesquelles elles sont positionnées, et d'éléments

<p>Compte-tenu du poids des certificats mutualistes Groupama Assurances Mutuelles au bilan de la caisse, de la complexité des modèles utilisés pour leur valorisation, de la sensibilité de cette valorisation aux variations de données et hypothèses sur lesquelles se fondent les calculs, et de l'absence de règle comptable précise régissant spécifiquement les méthodes d'évaluation des certificats mutualistes, nous avons considéré l'évaluation de la valeur des certificats mutualistes comme un point clé de notre audit.</p>	<p>macro-économiques pouvant impacter ces prévisions ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Apprécier la cohérence des taux de croissance à l'infini retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les croissances moyennes constatées dans les pays dans lesquels opèrent Groupama pour des activités similaires ; ○ Apprécier la cohérence des taux d'actualisation retenus pour l'établissement des business plan, notamment par comparaison avec les taux usuellement retenus pour les activités des entités et les facteurs économiques propres à chaque pays d'implantation de ces entités ; ○ Apprécier la méthode de calcul du coût d'immobilisation du capital selon Solvabilité 2 utilisé pour la valorisation des titres de participation avec l'intervention de nos équipes d'actuares. ○ Enfin, nous avons vérifié que la note 3.2 de l'annexe donne une information appropriée.
--	--

<p><i>Evaluation des provisions pour sinistres non-vie</i> <i>(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)</i></p>	
<p>Point clé de notre audit</p>	<p>Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit</p>

<p>Les provisions pour sinistres, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour un montant de 826,6 M€ représentent un des postes les plus importants du passif.</p> <p>Elles correspondent aux prestations survenues non payées, tant en principal qu'en accessoire (frais de gestion), et intègrent également une estimation des prestations à payer, non connues ou tardives.</p> <p>L'estimation des provisions techniques s'appuie notamment sur des données historiques faisant l'objet de projections visant à calculer le coût de sinistres non connus, en utilisant des méthodes actuarielles selon les modalités décrites dans la partie 3.1 de l'annexe.</p> <p>Elle requiert l'exercice du jugement de la direction pour le choix des hypothèses à retenir, des modèles de calcul à utiliser et des estimations des frais de gestion afférents.</p> <p>Cette part de jugement est particulièrement importante pour les branches longues.</p> <p>Compte-tenu du poids relatif de ces provisions au bilan et de l'importance du jugement exercé par la direction, nous avons considéré l'évaluation de ces provisions comme un point clé de l'audit.</p>	<p>Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation du montant des provisions pour sinistres non connus ou tardifs, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à la gestion des sinistres et à la détermination de ces provisions ; • Apprécier la pertinence de la méthode de calcul utilisée pour l'estimation des provisions ; • Apprécier la fiabilité des états produits par la caisse retraçant les données historiques, ainsi que rapprocher les données servant de base à l'estimation des provisions avec la comptabilité ; • Apprécier le caractère approprié des hypothèses relatives retenues pour le calcul des provisions ; • Analyser le dénouement de la provision de l'exercice précédent avec les charges réelles des sinistres (boni/mali du dénouement) ; • Sur un certain nombre de segments, procéder à une contre valorisation ou à une revue contradictoire des hypothèses utilisées pour le calcul des provisions.
---	--

<p><i>Evaluation de la provision pour risques croissants sur la dépendance</i> <i>(Se référer à la note 3.1 de l'annexe aux comptes annuels)</i></p>	
<p>Point clé de notre audit</p>	<p>Réponses apportées par le collège des Commissaires aux comptes lors de l'audit</p>
<p>Une provision pour risques croissants, est constituée pour les opérations d'assurance du risque dépendance, pour couvrir les écarts temporels existant entre la période de mise en jeu de la garantie et son financement par les primes d'assurances.</p>	<p>Nous avons effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de la méthodologie de détermination de la provision pour risques croissants et mis en place notamment les procédures d'audit suivantes :</p>

<p>Cette provision est constituée de manière prospective, en comparant les engagements futurs de l'assureur et ceux de l'assuré. La réglementation ne précise pas l'ensemble des paramètres à retenir (notamment lois biométriques et taux d'actualisation) pour le calcul de cette provision.</p> <p>Au 31 décembre 2022, la provision pour risques croissants brute de réassurance s'élève à 38,2 M€.</p> <p>Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en raison de la sensibilité du calcul de la provision pour risques croissants dépendance au choix des hypothèses clés suivantes qui requièrent de la part de la direction un important degré de jugement :</p> <ul style="list-style-type: none">• Taux d'actualisation ;• Lois biométriques élaborées en fonction de l'observation et des analyses établies sur la base des données en portefeuille. <p>Le risque pour la caisse porte sur une erreur ou une anomalie dans l'estimation de ces hypothèses clés et de fait une insuffisance du niveau de provisionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Examiner la conception du modèle actuariel pour vérifier qu'il ne contient pas d'anomalie pouvant fausser le montant de la provision calculée via notamment l'évaluation de l'environnement de contrôle interne et la réexécution du calcul de manière indépendante ;• Apprécier la cohérence des hypothèses clés retenues pour la détermination de la provision, cela comprend notamment :<ul style="list-style-type: none">○ Les principes et méthodologie de détermination du taux d'actualisation et l'analyse de sensibilité de la provision pour risques croissants au contexte de taux bas ;○ La pertinence de la méthodologie de détermination des lois biométriques et leur correcte adéquation au portefeuille.
---	---

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux sociétaires

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est par votre assemblée générale d'octobre 2010 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 13 mai 2008 pour le cabinet Exco Socodec.

Au 31 décembre 2022, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 13ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Exco Socodec dans la 15ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société de poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit et des Risques

Nous remettons au Comité d'Audit et des Risques un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit et des Risques figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit et des Risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit et des Risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 12 mai 2023,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Exco Socodec



Marine Bardon

Signé électroniquement le 12/05/2023 par
Olivier Gallezot



Olivier Gallezot

4.2 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées 2022



RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

N° 1082 04 06 | GROUPAMA GRAND EST

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2022

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions réglementées**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Exco Socodec
51 avenue Françoise Giroud
21000 Dijon

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,
GROUPAMA GRAND EST
101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 322-57 du code des assurances.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 12 mai 2023,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardon

Exco Socodec

Signé électroniquement le 12/05/2023 par
Olivier Gallezot



Olivier Gallezot

4.3 Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conditions de rachat et utilisation des Certificats Mutualistes 2022



RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONDITIONS DE RACHAT DES CERTIFICATS MUTUALISTES

N° 1082 04 06 | GROUPAMA GRAND EST

**CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES DU GRAND EST
31 DÉCEMBRE 2022**

GROUPAMA GRAND EST
101 route de Hausbergen
CS 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex



Groupama
GRAND EST

GROUPAMA GRAND EST

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

**Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions
dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés
et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly sur Seine cedex

Exco Socodec

51 avenue Françoise
21000 Dijon

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux sociétaires,

GROUPAMA GRAND EST

Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est

101, route Hausbergen
BP 30014 Schiltigheim
67012 Strasbourg Cedex

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est et en exécution de la mission prévue par l'article L.322-26-9 du code des assurances, nous vous présentons notre rapport sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours du dernier exercice clos le 31 décembre 2022.

L'autorisation de rachat de certificats mutualistes a fait l'objet d'une résolution spéciale de votre assemblée générale du 8 juin 2021 dont la teneur avait été préalablement soumise et approuvée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Cette résolution porte sur un nombre maximum de certificats mutualistes fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes auto-détenus à la date où ce montant sera arrêté.

Il nous appartient de vérifier les conditions de mise en œuvre des rachats de certificats mutualistes et d'utilisation des certificats auto-détenus au cours de l'exercice 2022.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Rapport des commissaires aux comptes sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Ces diligences ont notamment consisté à vérifier que les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi et sont conformes à l'autorisation donnée par l'assemblée générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les conditions dans lesquelles les certificats mutualistes ont été rachetés et utilisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dijon, le 12 mai 2023,

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Marine Bardon

Exco Socodec

Signé électroniquement le 12/05/2023 par
Olivier Gallezot



Olivier Gallezot

Rapport sur les conditions de rachat et d'utilisation des certificats mutualistes de Groupama Grand Est au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale en date du 8 juin 2021 a décidé, après approbation de l'ACPR, de mettre en place un programme de rachat valable pour l'année 2022 portant sur 10 % des montants émis au moment de l'exécution de ces rachats, nets des certificats mutualistes auto-détenus.

Au cours de l'exercice clos au 31/12/2022, Groupama Grand Est a exécuté ce programme de rachat en procédant au rachat de 221 421 certificats mutualistes, au prix unitaire de 10 €, correspondant à 2 214 210 €.

Ils ont été utilisés comme suit :

- 9 251 certificats, représentant 92 510 €, ont été souscrits à nouveau ;
- 212 170 certificats sont auto-détenus à la clôture représentant 2 121 700 €.

Fait à DIJON,
Le 25 janvier 2023



**5- RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2023**



PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 1^{er} JUIN 2023

CAISSE REGIONALE
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES
DU GRAND EST

Les délégués des Caisses locales Groupama Grand Est se sont réunis le jeudi 1^{er} juin 2023 en Assemblée générale ordinaire à 10h00 au Metz Congrès Robert Schuman (57), sur convocation de Monsieur François Schmitt, Président de la Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles du Grand Est, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal
- 2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2022
- 3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes
- 4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales
- 5^{ème} résolution : Affectation du résultat
- 6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes
- 7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2024
- 8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs
- 9^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants
- 10^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

Introduction

C'est M. Aymeric Perrodin, collaborateur de Groupama Grand Est, Chargé de Mission Institutionnelle en Côte-d'Or, qui anime l'Assemblée générale ordinaire de la Caisse régionale.

Le Président indique qu'il est ravi, avec l'ensemble du Conseil d'Administration, de tenir cette année l'Assemblée générale à Metz.

Il remercie les personnes présentes dont :

- M. Jean-Louis Dagès, Président de Groupama Assurances Mutuelles ;
- M. Laurent Poupart, Président de Groupama Nord-Est ;
- M. Denis Roumegous, Président de Groupama Centre-Atlantique ;
- M. Luc Chevalier, Administrateur et représentant de Groupama Rhône-Alpes ;
- M. Jean-Luc Wibratte, ancien Président de Groupama Grand Est ;
- M. Jean-Louis Barthod, Président de l'Amicale des Anciens Administrateurs de Groupama Grand Est ;
- M. Philippe Viné, Directeur de la DRIOM ;
- Mme Sophie Dancygier, Déléguée générale de la Fondation Groupama pour la Santé ;

- M. Philippe Dessertine, économiste et conférencier ;
- Mme Marine Bardou et M. Olivier Gallezot, Commissaires aux Comptes.

Il salue également les Présidents de Caisse locale, anciens et nouveaux, ainsi que les élus et collaborateurs participant à cette Assemblée générale.

En effet, ces 12 derniers mois, de nouveaux Présidents de Caisse locale ont pris leur fonction. Le Président ainsi que le Conseil d'Administration les félicitent pour leur implication.

Il profite de cet instant statutaire pour remercier également très chaleureusement les 6 Présidents sortants cette année, pour leur engagement et tout le travail déployé durant leur mandat.

Constitution du bureau

Le Président ouvre la séance et fait procéder à la nomination de deux assesseurs :

- Mme Katia Baumler, Présidente de la CL Plaine de Brumath (67) ;
- Et Mme Patricia Pirouley, Présidente de la CL Jussey (70-90).

Puis, il propose d'en assumer la présidence et de nommer comme secrétaire de séance, M. Didier Guillaume, Directeur général.

Quorum

Il rappelle également que la présente Assemblée générale ordinaire doit statuer à la majorité des membres présents ou représentés.

En application des dispositions des articles 31 et 33 des statuts, pour délibérer valablement, elle doit réunir le quart au moins des Caisses locales, soit **61** Caisses locales sur un total de **243**.

Or, **155** Caisses locales sont présentes ou représentées.

Le quorum étant largement atteint, notre Assemblée générale ordinaire peut valablement délibérer.

Interventions

Dans le cadre de son rapport moral, le Président rappelle le contexte particulier de l'année 2022 : le retour de la guerre en Europe et ses conséquences sur les marchés des matières premières et de l'énergie mais aussi celui de l'inflation avec une hausse inédite depuis 40 ans. Afin de limiter cette inflation, les Banques Centrales ont réagi de manière très ferme avec une remontée brutale des taux ; ce qui a entraîné un krach obligataire moins visible que la chute de la bourse. Cependant les détenteurs de contrats d'assurance-vie en ont bien perçu les conséquences sur les relevés d'informations de leur épargne réceptionnés en ce début d'année.

Quelques slides sont projetées afin d'évoquer la prévention pour laquelle le Groupe Groupama a été pionnier, il y a plus de 70 ans. Il y a ainsi eu 183 opérations de vérification des extincteurs, le déploiement des sondes connectées dont 31 ont émis des alertes ; ce qui nous a sans doute permis d'éviter des incendies. Les stages réalisés dans nos 2 centres Centaure sensibilisent les automobilistes aux risques routiers mais également les conducteurs de tracteurs, grâce à l'initiative portée par M. Pfrimmer.

Le Président termine ce tour d'horizon de la prévention par l'action emblématique du Groupe à savoir, les actions de sensibilisation aux « Gestes Qui Sauvent ».

Il évoque certains partenariats (économiques et sportifs) et mécénats mis en place au sein de la Caisse régionale ainsi que les balades solidaires dont M. Bottin a pris le relais l'an passé avec succès. C'est ainsi que le millésime 2022 a permis de récolter près de 80 000 euros de dons avec 3 461 marcheurs.

Nous avons également renouvelé nos engagements avec la Croix-Rouge, Vozama et Le livre sur la place.

Il profite de l'occasion qui lui est donnée pour remercier très chaleureusement les collaborateurs et élus qui œuvrent pour ces projets.

Il évoque les différentes Commissions qui sont le symbole d'une gouvernance en synergie. Elles sont complètement autonomes dans leur fonctionnement et dans l'élaboration des ordres du jour. Elles sont animées par un tandem, un élu et un collaborateur. Il cite quelques instances : la Commission Assurance : MM. Stémart et Roth, la Commission Institutionnelle : M. Losser et Mme Martin, la Commission Communication : MM. Gros et Desprès, la Commission Gestion des ressources des Caisses locales : Mme Boillin et M. Bournigal, la Commission Qualité de services aux sociétaires : Mme Fischer et M. Aubert, la Commission Santé : Mme Boillin et M. Guyon et le GT Pro : M. Bottin et M. Roth.

Quant à la formation des élus, elle est prévue tant au niveau des Caisses locales que du Conseil d'Administration. L'an passé, ce sont 2 418 élus qui ont été formés et le point d'orgue fût la journée « 10 + 2 » qui vise à actualiser le cycle de formation Jeunes élus existant depuis une vingtaine d'années à Groupama Grand Est. Animé par M. Barthod, il a été repris par M. Stémart. La formation est importante pour que les élus puissent jouer leur rôle.

Une vidéo reprend l'essentiel des chiffres de l'année 2022.

M. Guillaume présente les faits marquants de l'activité de Groupama Grand Est au cours de l'exercice passé :

- nous sommes 1^{ère} Caisse régionale sur les Très Satisfaits (39 %) ;
- notre INR (Indice Net de Recommandation) s'améliore d'1 point pour atteindre les 40, ce qui nous positionne 2^{ème} sur le podium : la qualité de service reste au cœur de notre stratégie et il est important que nous continuions à progresser. Ces bons résultats sont le fruit des efforts des collaborateurs, commerciaux et gestionnaires notamment, mais aussi des élus. Le Directeur général cite l'action emblématique des élus renforts qui ont traité 68 % des sinistres DAB via une expertise ;
- le chiffre d'affaires progresse de + 3,4 % malgré un développement négatif ;
- pour la 6^{ème} année consécutive, nous gagnons des nouveaux sociétaires : 1 850 l'an passé.

Le Président ajoute que c'est le département des Vosges qui se développe le plus, en tenant compte de l'évolution démographique, devant le Jura.

En tant que distributeur, le niveau de rémunération a continué à progresser. Il s'agit là de produits qui se vendent et non, s'achètent. Les réseaux commerciaux sont proactifs et maîtrisent la démarche de vente.

Concernant la gamme de nos produits, le chantier majeur de 2022 vise à poursuivre les travaux de refonte de la MultiRisque Climatique (MRC). Etaient concernés les commerciaux, les élus, les équipes en interne mais aussi la Commission Assurance, le Conseil d'Administration, les Fédérations et le Président Schmitt qui s'est personnellement fortement impliqué dans ce dossier. Des réunions ont été organisées dans les Fédérations afin de faire connaître et comprendre la réforme intervenue en ce début d'année.

En 2022, nous n'avons pas été épargnés par les sinistres avec d'une part, une recrudescence des incendies dont celui du Moulin Meckert (+ de 30 M€) et d'autre part, les épisodes grélistes que nous avons connus entre le 20 juin et le 20 juillet.

Après une année 2021 épargnée par la sécheresse, nous avons provisionné, en l'attente des reconnaissances d'états de catastrophes naturelles, une charge de plus de 12 M€ au titre de la sécheresse sur les bâtiments.

F/ KO DC

Au total, la charge climatique 2022 (sur bâtiments et sur véhicules) s'établit à environ 106 M€ soit plus du double de l'année 2021.

C'est dans des situations compliquées comme celle vécue en 2022 que nous pouvons nous appuyer sur notre réseau d'experts qui nous permet d'être chez nos sociétaires sinistrés très rapidement.

En conclusion, l'exercice passé se caractérise par :

- un chiffre d'affaires IARD de 667,0 M€ (+3,4%) ;
- des frais généraux maîtrisés ;
- une marge technique insuffisante du fait de la sinistralité ;
- un ratio combiné de 101,6 % qui signifie que nous avons perdu de l'argent sur notre métier d'assureur ;
- un résultat net après impôts qui se traduit par un bénéfice de 4,2 M€ et une contribution aux résultats consolidés du Groupe négative ;
- une absence d'intéressement.

La marge de solvabilité est de 281 % sans mesures transitoires. Elle demeure confortable.

Le Président évoque les certificats mutualistes qui nous obligent à être rentable afin d'être en capacité de rémunérer les souscripteurs qui nous ont fait confiance.

Une des résolutions soumise au vote concerne le taux de rémunération servie pour 2022.

Le Directeur général rappelle les grandes orientations 2023 de la Caisse régionale qui s'inscrivent dans la continuité de 2022. Nous avons un projet d'entreprise et nous nous y tenons. Nous souhaitons continuer à faire du développement rentable, acquérir + 1 000 sociétaires et générer de la marge opérationnelle avec un objectif d'un ratio combiné à 98 %.

Nous allons nous appuyer sur nos 2 fondamentaux à savoir, la qualité de service et la synergie collaborateurs-élus.

A fin avril, nous gagnons 1 434 nouveaux sociétaires. Nous sommes positifs en Auto, Habitation, Santé et GAV ; cette dernière affichant de très bons résultats. L'encaissement est satisfaisant et la sinistralité s'améliore par rapport au début de l'année mais nous restons prudents. Nous venons d'enregistrer un sinistre automobile du 23 mars en Haute-Marne qui va être provisionné à 26 M€. Nous poursuivons nos travaux sur l'actuel projet d'entreprise Cap#23 et préparons, avec le Comité exécutif, notre prochain projet d'entreprise, 2024-2026. Ce dernier sera présenté le 17 mai 2024 à Nancy et réunira l'ensemble des collaborateurs et des Présidents de Caisses locales. Il s'inscrira en cohérence avec la raison d'être du Groupe et sa nouvelle ambition que vous découvrirez à l'écran.

Le Président indique que les Rencontres nationales qui se tiendront la semaine prochaine seront, en partie, orientées vers cette ambition : le client doit être au cœur de nos activités. Pour une entreprise mutuelle comme la nôtre, c'est normal. Notre ambition est d'être le champion de l'accompagnement des clients. C'est un état d'esprit, une démarche récurrente mais quelle satisfaction d'être au service de nos sociétaires et d'être le meilleur !

Nous devons tous être orientés vers la satisfaction de nos clients, collaborateurs comme élus.

Les sujets institutionnels importants de 2023 portent sur la formation, la synergie, l'innovation et la gouvernance. Concernant cette dernière, nous avons travaillé avec la DRIOM et l'EM Lyon, sur le fonctionnement d'un Conseil d'Administration. Les élus ont besoin de comprendre les enjeux d'une entreprise d'assurance et de prendre un peu de hauteur. Nous allons travailler cet automne pour que nos Bureaux et Conseils d'Administration soient plus « digestes » et laissent davantage de place aux débats pour intéresser et impliquer complètement les élus.

La formation des élus est aussi importante. C'est la raison pour laquelle s'est tenue la journée des « 10 + 2 » en octobre dernier.

Le Président ajoute qu'en 2023, nous avons initié un nouveau format en 2 temps, au niveau des Caisses locales : un moment de convivialité avec les Rencontres Groupama et une Assemblée générale dématérialisée permettant à tous les sociétaires de voter. Certaines choses se sont bien passées et d'autres, sont à améliorer. La Commission Institutionnelle en fera un bilan et proposera au Conseil d'Administration ses préconisations pour 2024. Nous allons continuer à nous améliorer.

M. Perrodin indique que les chiffres clés de l'exercice 2022 figurent dans le fascicule « l'essentiel des chiffres 2022 » remis à l'entrée. Il y a un QR Code qui permet d'accéder à davantage de données.

En amont de cette Assemblée, les Présidents avaient la possibilité de poser des questions. Après avoir été rappelées, une réponse est apportée à chacune d'entre elles :

Quand pensez-vous repousser l'âge limite des mandats de Présidents de Caisses locales au-delà des 65 ans ? (Dominique Beausoleil – 55)

Le Président : c'est une question récurrente au niveau des Fédérations notamment.

La Commission Institutionnelle présidée par M. Lossier a déjà travaillé sur ce sujet mais doit faire des préconisations qui seront soumises au Conseil d'Administration. C'est le sens de l'évolution de la société : nous serons tous actifs plus longtemps. Il n'y a donc pas de raison qu'à terme, nous ne repoussions pas l'âge limite. Mais pour autant, il ne faut oublier l'impérieuse nécessité d'aller chercher de nouvelles recrues pour porter la Mutuelle de demain.

Le Président de Caisse locale pourra rester jusqu'à 65 ans et on décalera l'âge limite pour les autres élus.

Il ajoute que ce sujet sera également porté au niveau national mais avec une règle de base, à savoir que, si on devait repousser l'âge limite du mandat, le Président en exercice ne se l'appliquerait pas. Ce sera pour le suivant.

Le Bureau du Conseil d'Administration a validé hier le principe du report de l'âge limite pour les élus renfort.

Depuis plusieurs années, vous nous présentez Groupama comme l'assureur pionnier en matière de prévention. Lors des Rencontres Groupama, sont évoquées les dépenses de la Caisse locale. Or, il n'y a pas d'argent consacré à la prévention. Pourrions-nous trouver un budget pour les Caisses locales qui investissent déjà dans ce domaine ?

(Sylvain Henriët – 25)

Le Président : il s'agit d'un sujet cher à Sylvain Henriët qui a raison car la prévention est importante. Il existe des moyens à la disposition des Caisses locales. Un point a été fait hier en Bureau : l'allocation prévention des Caisses locales et le fonds de prévention régional représentent 1,2 M€, en hausse de 20 %. Des actions peuvent donc être menées.

Il est rappelé que les Caisses locales n'ont pas vocation à thésauriser mais doivent utiliser leurs fonds pour soutenir l'activité commerciale et mener des actions de prévention ; ces dernières nous permettant d'éviter la réalisation de sinistres. L'argent doit être utilisé à bon escient.

Le Directeur général ajoute que Groupama Grand Est s'est dotée d'un corps de 17 préventeurs.

Le format des Rencontres Groupama laisse un goût de fusion des Caisses locales aux sociétaires : est-ce le cas ? (Julien Avenet – 39)

Le Président : il n'y a pas eu de consignes données. Dans les départements comprenant moins de 25 Caisses locales, il est farouchement opposé à la fusion de Caisses locales. Nous avons besoin d'un réseau sur le terrain. Ce sont les élus qui décident.

L'an passé, nous avons voté un peu vite le fait que les Administrateurs ont jusqu'au 31 mars pour remettre leur note de frais, soit 3 mois après la fin de l'exercice alors que les collaborateurs doivent le faire dans le mois. Les Administrateurs ne doivent-ils pas être exemplaires ? (Stéphane Korczeniuk – 39)

Le Président : il est rappelé que les élus sont des bénévoles et il est nécessaire d'être indulgent. Tous les frais déclarés après le 31 mars ne sont plus remboursés.

Pourrions-nous bénéficier d'un soutien régional voire national pour accompagner l'action de sensibilisation « les Gestes Qui Sauvent » ? (Emmanuel Andréo – 67)

Le Directeur général indique qu'à ce jour, ce sont 6 000 personnes qui ont bénéficié de ce dispositif. Nous sommes en-deçà de nos objectifs annuels mais nous atteindrons nos ambitions. 80 % des collaborateurs ont déjà été formés.

Le Président ajoute que c'est la Commission Institutionnelle nationale qui porte ce sujet. Nous avons voulu mettre en place une belle action nationale sur laquelle nous communiquerons régulièrement. Nous devons sensibiliser 100 000 personnes sur 5 ans dans notre Caisse régionale. Cela représente 40 sessions par Caisse locale. C'est un travail régulier avec des élus qui portent ce dossier sur le terrain.

Est-ce normal de devoir attendre plus d'un an pour qu'intervienne une entreprise partenaire suite à un dégât des eaux ? (Jean-Michel Strohl – 67)

Le Président invite M. Strohl à se rapprocher de Mme Levanti pour en échanger. Il rappelle que, dans une telle situation, il ne faut pas hésiter à contacter les équipes ou des élus pour y remédier. Le Directeur général rappelle que le Groupe dispose d'une filiale, FMB, qui gère nos réseaux partenaires. A la Commission Qualité de service aux Sociétaires, nous avons fait intervenir le nouveau Directeur de FMB et avons évoqué avec lui les difficultés rencontrées sur le terrain. Il n'est pas toujours facile de piloter les réseaux de partenaires extérieurs. Le CEG vient de valider une enveloppe budgétaire de développement informatique pour optimiser ce suivi.

Pourquoi ne proposons-nous pas une avance de subvention (MRC) ?

Nos concurrents appliquent les réductions JA à l'ensemble de l'exploitation. A GGE, nous le faisons en fonction des parts sociales détenues. C'est un risque. (David Doyer – 21)

Le Président indique que la Commission Agriculture a été alertée sur la situation des JA à laquelle doit être apportée une réponse collective. Avec la remontée des taux, les bancassureurs ont retrouvé de la capacité à pouvoir acquérir des parts de marché. Nous saurons nous battre sur nos différences.

Concernant l'avance de trésorerie, il n'y aura pas d'offre pour la campagne 2023. La décision a été prise avec les vice-Présidents d'arrêter le développement informatique nécessaire pour apporter une solution. Le risque de sinistre administratif est trop important. Par ailleurs, nous n'aurions pas pu traiter toutes les demandes et il aurait été difficile d'en choisir certaines au détriment d'autres. C'est une question d'équité mutualiste. Il y a une impérieuse nécessité que le Groupe soit en capacité pour la prochaine campagne de proposer une solution.

Mme Bardon et M. Gallezot, Commissaires aux Comptes, donnent ensuite lecture des différents rapports. Ils certifient les comptes sans réserve et sans observation.

Le Président invite les assesseurs à le rejoindre sur scène.

Il précise qu'a été adressé aux élus le texte des résolutions que le Conseil d'Administration soumet à l'approbation de l'Assemblée générale.

Conformément aux statuts, il demande de se prononcer par vote.

Il propose aux élus :

- de se prononcer à main levée sur les résolutions N°1 à N°8, et sur la résolution N°10 ;
- et de procéder par vote à bulletin secret uniquement pour la résolution N°9 (résolution nominative qui concerne le renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration).

Personne ne s'oppose à ces propositions.

Puis, M. Guillaume donne lecture des résolutions proposées par le Conseil d'Administration.

1^{ère} résolution : Approbation du procès-verbal

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée générale mixte de Groupama Grand Est du 13 mai 2022, en approuve la rédaction sans observation.

Résultat du vote :
155..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

2^{ème} résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2022

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée générale :

- donne quitus aux Administrateurs de leur gestion ;
- donne décharge de leurs mandats aux Commissaires aux Comptes.

Résultat du vote :
155..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

3^{ème} résolution : Approbation des rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées par l'article R 322-57 du Code des assurances d'une part et sur les contrats d'assurance visés à l'article R 322-57-IV-2 du Code des assurances d'autre part, prend acte des conclusions de ces rapports et en approuve les termes.

Résultat du vote :
155..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

4^{ème} résolution : Prélèvement sur le fonds de secours des Caisses locales

Sur proposition de la Commission de gestion des ressources des Caisses locales, le Conseil d'administration a décidé, en date du 17 juin 2022, d'apporter une aide aux Caisses locales rencontrant des difficultés pour maintenir le niveau de leurs fonds propres. Une dotation d'un montant de 2 663,00 euros a été versée et est à prélever sur le Fonds de Secours des Caisses locales par dotation équivalente au compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale prend acte de cette décision et l'approuve.

Résultat du vote :
155..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstentions

KB
FJ
PT

5^{ème} résolution : Affectation du résultat

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2022, soit 4 202 098,69 euros, par dotation :

- à la réserve complémentaire pour 10 % (art. 16 des statuts) soit 420 210,00 € ;
- à la réserve pour éventualités diverses pour 5 % (art. 16 des statuts), soit 210 105,00 € ;
- au compte de report à nouveau pour 3 571 783,69 €.

Résultat du vote :

155..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

6^{ème} résolution : Rémunération des certificats mutualistes

Dans le cadre de la commercialisation des certificats mutualistes, l'Assemblée générale décide de verser une rémunération globale de 1 317 631,52 €, soit un taux de rendement brut avant prélèvements sociaux de 3,10 %, par prélèvement sur le compte de report à nouveau.

L'Assemblée générale décide par ailleurs que le paiement de la rémunération sera effectué conformément au choix du sociétaire.

Résultat du vote :

153..... voix pour

0..... voix contre

2..... abstentions

7^{ème} résolution : Autorisation du programme annuel de rachats de certificats mutualistes 2024

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale dans le cadre de l'émission de 45,2 millions d'euros autorisée par l'Assemblée générale du 18 mai 2016, ceci en application du programme de rachats de l'année 2024 ci-après arrêté :

1. Objectif du programme de rachats 2024

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale sont annulés par compensation, à due concurrence, sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

Les certificats mutualistes rachetés et auto-détenus pourront ainsi être conservés, cédés, ou annulés par la Caisse.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2024 et impact sur la solvabilité de l'entreprise

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés en vue d'une détention par l'émetteur au titre de 2024 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2024 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2024 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2024 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés en vue d'une détention de certificats mutualistes par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

En tant que de besoin pour assurer la liquidité de ces titres, l'Assemblée générale autorise en outre le Conseil d'administration à traiter, au cours d'un même exercice, des demandes de rachats au-delà de 10% du montant du total des certificats mutualistes émis net du montant des certificats mutualistes détenus par l'émetteur, sous réserve que l'exigence réglementaire d'auto-détention susmentionnée de 10 % ne soit pas dépassée.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2024, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2024 sera de 0 point par rapport à un taux estimé de 337,6 % avant rachat.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2024, pour les rachats au titre de l'année 2024.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L. 322-26-9 du Code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2024 elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2024 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2024 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2025 s'agissant des demandes de rachats prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachats non prioritaires présentées durant toute l'année 2024.

WB FS

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2024 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2024, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2024 comme suit :

- au 30 juin 2024 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2024 ; et ;
- au 31 décembre 2024 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2025.

Résultat du vote :

155..... voix pour

0..... voix contre

0..... abstentions

8^{ème} résolution : Indemnités aux Administrateurs

L'Assemblée générale approuve pour l'exercice 2022 le remboursement des frais de déplacement et le versement d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration, soit 279 720,50 euros, dont 242 082 euros au titre de 2022.

Pour l'exercice 2023, l'Assemblée générale autorise le remboursement des frais de déplacement et le montant maximal d'indemnités compensatrices de temps perçus par les membres du Conseil d'administration à 325 000 euros.

Résultat du vote :

154..... voix pour

1..... voix contre

0..... abstention

9^{ème} résolution : Renouvellement d'Administrateurs sortants

L'Assemblée générale renouvelle pour six exercices le mandat des Administrateurs sortants suivants :

- Madame Marie-Noëlle Braichotte ;
- Madame Marie-Pierre Cattet ;
- Madame Lucette Michel ;
- Madame Nathalie Minot ;
- Monsieur Philippe Delaire ;
- Monsieur Dominique Lux ;
- Monsieur Thierry Malésieux ;
- Monsieur Jérôme Mathieu ;
- Monsieur Thierry Wolf.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2029 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Résultat du vote : voir en Annexe

KB FI

AL

10^{ème} résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires.

Résultat du vote :
155..... voix pour
0..... voix contre
0..... abstention

A l'issue de ce volet statutaire, s'ouvre la partie informative de l'Assemblée générale avec, pour débiter, la vidéo de présentation du Groupe.

Puis M. Perrodin indique que, parmi les sujets évoqués dans cette vidéo, figurent la solidité du Groupe, notre position de 1^{er} assureur agricole et notre engagement.

Qu'en est-il de la solidité du Groupe et des résultats 2022 ?

M. Dagès rappelle qu'il est toujours plaisant de venir à la rencontre des élus sur le terrain. Les résultats de l'exercice passé sont de bonne facture mais obtenus dans un contexte très particulier : une inflation de 6 % mais qui, pour nous assureurs, frôle les 10 %, le choc obligataire et le choc climatique. Dans les années 2010-2015, les assureurs français payaient en moyenne et annuellement 2 Mds€ pour les sinistres climatiques. Dans les années 2016-2021, ce coût a doublé pour atteindre, en 2022, 10,6 Mds€. Le climat se dégrade et coûte cher aux assureurs. Il y a également un autre choc, c'est celui du réglementaire. Il y a par exemple les nouvelles normes IFRS qui ont nécessité d'importants développements informatiques sans apporter de plus-values. C'est notre environnement.

L'année 2022 affiche un résultat net de 454 M€, le résultat opérationnel est en retrait à 349 M€ et le ratio combiné est à 99,4 %.

Notre ratio combiné s'explique grâce à la réassurance. Nous avons eu, au niveau du Groupe, un coût de sinistres de 1,5 Mds€ et après réassurance, ce dernier est de 729 M€. Après application des normes comptables et fiscales, il est de 500 M€.

Notre couverture de réassurance est renouvelée pour moitié chaque année. Désormais, les conservations seront plus élevées. La réassurance sera de plus en plus onéreuse.

Nos fonds propres demeurent à un niveau élevé à 7,5 Mds€.

Quant au ratio de solvabilité, il est de 282 %.

Nous sommes ainsi un groupe solide qui doit le rester car il accompagne le milieu rural et agricole. Par conséquent, nous sommes davantage exposés face aux événements climatiques.

Fortement impactées par ces sinistres, les Caisses régionales ont eu une contribution négative de 8 M€ cette année, compensée par les résultats de Groupama Gan Vie (257 M€), de l'International (95 M€) et du Gan (49 M€).

D'où la pertinence d'avoir un groupe internationalisé et diversifié pour supporter les chocs.

Groupama, premier assureur du monde agricole est, inévitablement, au cœur du sujet de la réforme de la gestion des risques climatiques en agriculture. Le Président Schmitt l'a déjà évoqué mais pouvez-vous nous apporter des éléments supplémentaires ?

Les agriculteurs sont les premiers à subir les dégâts de l'évolution du climat. En tant qu'OPA, nous avons l'impérieuse nécessité d'accompagner la résilience de la ferme France. Nous nous sommes engagés dans cette voie-là.

Nous avons œuvré avec les pouvoirs publics pour qu'ils prennent en charge une partie de cette sinistralité. Ce dossier a été traité par une équipe et plus particulièrement, M. Schmitt qui a conduit à son terme ce projet de réforme. Il a rencontré la semaine passée le Ministre de l'Agriculture avec M. Viné de la DRIOM et participe mardi prochain au Conseil de l'Agriculture Française (CAF).

Il passe la parole à M. Schmitt pour évoquer les perspectives de cette réforme.

M. Schmitt indique que 2023 est une année de transition.

Nous devons encore travailler sur le volet Arboriculture pour lequel nous avons, avant cette année, 38 contrats en portefeuille. Pourquoi ? Groupama Sud (devenue Groupama Méditerranée) a été la première Caisse régionale à se lancer sur cette assurance. Ce fut une expérience très douloureuse.

Nous avons surperformé dans d'autres domaines : la MRC est quasiment à l'objectif attendu, la viticulture, c'est un peu plus difficile et la Prairie s'est très bien développée notamment à Groupama d'Oc. Par exemple, les éleveurs assurés sinistrés du Massif Central ont été indemnisés alors que ceux de Groupama Grand Est ne l'ont pas été en raison de la moyenne olympique qui les a pénalisés.

Cette année, la récolte de foin se déroule dans de bonnes conditions.

Les commerciaux agricole de notre Caisse régionale se sont bien battus.

La campagne 2024 va démarrer dans les prochaines semaines.

M. Dagès félicite M. Schmitt pour son implication dans la réussite de ce dossier.

« Un acteur engagé » : on pense bien évidemment à l'énergie et à l'investissement que met Groupama dans ses nombreux partenariats, mécénats ou encore actions solidaires. Quels ont été les principaux faits marquants 2022 dans ce domaine ?

M. Dagès évoque le partenariat avec Initiative France qui s'inscrit dans le long terme. M. Pepy s'engage vraiment pour le développer avec Groupama. C'est ainsi que M. Moy, Président de Groupama Loire Bretagne et de la Commission Pro, vient d'intégrer leur Conseil d'Administration. Il s'agit d'accompagner les reprises d'entreprise et de soutenir des projets agricoles hors normes pour lesquels nous leur apportons notre expertise.

Il y a également la Capeb dont le partenariat a été relancé avec des réunions techniques trimestrielles sur le photovoltaïque, par exemple.

Dans le cadre de la Fondation Groupama pour la Santé, nous soutenons une cinquantaine de projets de recherches et les soutiens apportés par les Caisses régionales concernent 11 projets. Les balades solidaires ont permis de recueillir plus de 412 K€ de dons.

Il cite également le partenariat Vozama, à Madagascar.

Le rôle des élus est de plus en plus important. Comment a évolué la dynamique mutualiste qui en découle ?

Au départ, les élus se sont engagés pour mutualiser des risques et avoir de la résilience à l'avenir. Aujourd'hui, tous nos élus ont la responsabilité d'une entreprise de premier plan.

Cela demande des compétences qui s'acquiert à travers des formations de qualité.

Quand nous avons fait le choix de la remutualisation du Groupe en 2018, ce fut un choix fort de sens mais surtout, fort d'exigence. Plus on donne de la place aux élus, plus on doit les responsabiliser.

M. Dagès souligne que nous venons de valider la rémunération des Certificats mutualistes. Nos sociétaires nous font confiance et on ne doit jamais les décevoir.

La DRIOM a été mise en place. Nous avançons dans tous les domaines : l'accompagnement des élus, l'appli 3.0, la bibliothèque des bonnes pratiques, la formation, ...

Nous sommes dans un environnement où l'engagement fait sens.

Par ailleurs, nous devons mettre l'humain et la relation clients au cœur de nos préoccupations. Il convient de mutualiser davantage les bonnes pratiques existantes dans certaines entités.

M. Dagès souhaite également dire un petit mot sur la RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) qui n'est plus accessoire. Les élus doivent y contribuer.

Par rapport aux générations futures, nous devons être en mesure de remplir nos missions avec un bilan carbone de plus en plus réduit. En 2021, nous avons un bilan carbone de 50 000 tonnes de carbone. Pour 2025, notre engagement est porté sur 36 000 tonnes de carbone. Nous y serons.

KB F/

Nous avons 23 000 hectares de forêts qui stockent chaque année 188 000 tonnes de carbone. Ce qui nous permet d'être une entreprise citoyenne qui stocke plus de 3 fois de carbone qu'elle en émet. Il faut savoir le dire à l'extérieur.

Eu égard au volume des sinistres qui sont annoncés, avons-nous la taille suffisante pour garantir la pérennité du Groupe Groupama ?

(Thierry Malésieux – 25)

La garantie c'est que la réforme que nous avons mis en place aille au bout. Dans les textes, elle garantit l'équilibre technique avec notamment, le pool de coréassurance (assureurs et réassureurs). Les variables d'ajustement seront à la fois, le tarif mais également, l'engagement de l'Etat. Après une période d'agribashing et la Covid, nous avons retrouvé de l'intérêt à l'autonomie alimentaire de la France. L'Etat mettant les moyens nécessaires, la création du pool et le suivi par la CODAR (Commission chargée de l'Orientation et du Développement des Assurances Récoltes) devraient assurer la pérennité du système. Cela ne signifie que le tarif actuel soit maintenu. Ce sera une « bagarre » entre les pouvoirs publics et les syndicats agricoles qui représenteront les exploitants agricoles pour déterminer la part de cotisation prise par la solidarité nationale et celle relevant de l'exploitant, à titre individuel.

A ce jour, c'est nous qui prenons le risque que l'on replace chez le réassureur et nous n'avons pas la capacité de réassurance qu'aura le pool. Cela permettra de mutualiser les risques auprès des assureurs et d'avoir des tarifs adaptés. Il y aura aussi moins de volatilité ; ce que déteste les réassureurs...

Un autre sujet concerne la sécheresse sur bâtiments avec le retrait-gonflement de l'argile. Nous avons là aussi besoin de la solidarité nationale via la CCR (Caisse Centrale de Réassurance). C'est un risque qui explose. Une provision de 12 M€ a été constituée à GGE. Elle est de 50 M€ à GOc. Là aussi, il va nous falloir demain inventer des nouveaux systèmes avec l'ensemble des assureurs.

Pour les convocations par mail des Rencontres Groupama, connaissons-nous le même bug en 2024 ? (Thierry Masotte – 52)

Le Président Schmitt précise que ce dossier sera étudié par la Commission Institutionnelle. Cela fait partie des points d'amélioration identifiés dans le déroulement de cet événement.

M. Perrodin accueille M. Dessertine et le présente brièvement.

De formation économiste, Philippe Dessertine est davantage un futurologue, un prospectiviste particulièrement brillant. Il est Professeur des Universités, Directeur de l'Institut des Hautes Finances, Ancien Membre du Haut Conseil des Finances Publiques, Directeur fondateur de la Chaire Finagri (Financement de l'investissement dans l'agriculture) et Président du Comité de Prospective du Comité 21. Il est également le Conseiller de l'ombre auprès de différents gouvernements et institutions Européennes. Fréquemment invité à la radio ou à la télévision, il est également l'auteur de nombreux essais.

M. Dessertine monte sur scène pour nous partager, aujourd'hui, sa vision des perspectives de l'environnement économique en général et plus particulièrement, sur le monde agricole.

Lors de la 3^{ème} séance de questions/réponses, sont évoqués différents sujets :

Les magistrats de la Cour des Comptes ont jugé dans un récent rapport que le cheptel de bovins en France était trop important. Quel est le fond du problème ? (Stéphane Korczeniuk – 39)

M. Dessertine indique que cela concerne la problématique de l'élevage qui est portée au niveau mondial en disant qu'il y a un souci d'émission de gaz à effet de serre et de la gestion de l'eau. Ces magistrats ne sont pas des spécialistes de l'agriculture, ni du dérèglement climatique. Ils reçoivent des informations scientifiques et ils se basent sur ces dernières.

La seule solution pour arriver à la discussion c'est de présenter également un rapport avec des éléments scientifiques. Par exemple, la nécessité d'avoir des protéines dans son alimentation en

consommant de la viande. Cela fait longtemps que le monde agricole aurait dû s'emparer du sujet.

C'est le même cas de figure qu'on a connu lors de la pandémie. Il y avait des scientifiques à la télévision et proches du Président de la République et d'autres qu'on a entendu davantage. Ils n'étaient pas tous d'accord.

De manière générale, la seule solution pour entrer dans le débat, c'est d'avoir une approche scientifique froide et neutre. Nous savons que les français mangent du bœuf et qu'on commence à en importer. Si nous arrêtons d'en produire sur le territoire français, l'importation va compliquer la situation. Le monde agricole et plus particulièrement, celui de l'élevage doit travailler sa communication basée sur des données scientifiques. La réponse scientifique doit être apportée très vite pour que le débat puisse être remis sur la table. Il y a certes la signature carbone de notre pays occidental mais il y a également la responsabilité mondiale. La demande de protéine animale est énorme dans de nombreux pays qui sont pauvres et n'en produisent pas. Cela doit nous interpeler car l'espérance de vie est, dans ces pays, plus courte qu'ici.

Dans les accords de Bretton Woods, il y était indiqué que le rôle de l'Europe était de consommer et non, de produire. Cela régit encore des choses aujourd'hui...

Une question destinée à M. Dagès est posée : avons-nous fait don d'arbres pour la reconstruction de la charpente de la Cathédrale de Notre-Dame de Paris ? (Thierry Guillaume - 70)

M. Dagès confirme que Groupama a donné des arbres pour la reconstruction de la charpente de Notre-Dame.

Puis une vidéo nous invite à participer aux balades solidaires 2023.

Le Président Schmitt indique qu'il compte sur les élus pour se mobiliser pour ces événements.

Il remercie M. Dessertine pour son intervention qui nous apporte de l'optimisme dans ce monde qui change.

Puis un hommage est rendu à M. Dagès grâce à une vidéo qui retrace les moments clés de sa vie et notamment de son engagement à Groupama, au plan local puis national en tant que Président du Groupe, depuis décembre 2011. Il est désormais atteint par la limite d'âge et passera la main la semaine prochaine.

Le Président Schmitt rappelle sa détermination pour mobiliser les élus auprès de lui et pour challenger les équipes de direction.

Depuis un an, ils ont pu échanger pour préparer ce passage de témoin.

Nous sommes un groupe fédéral, les Caisses régionales doivent garder la main et la borne centrale, ce sont les élus.

M. Dagès souligne que Groupama fut le plus gros challenge à relever et cela a été fait ensemble. Les élus de Groupama Grand Est ont aujourd'hui la responsabilité d'accompagner le Président Schmitt dans ses nouvelles responsabilités et faire en sorte que sa Caisse régionale soit exemplaire.

Il a toutes les compétences pour relever le défi, avec les élus afin de transmettre demain le Groupe encore plus beau qu'il l'a reçu.

Le Président Schmitt demande aux vice-Présidents de le rejoindre sur scène car c'est une équipe. C'est un travail collectif aussi avec MM. Guillaume et Bournigal.

Il précise qu'il demeure Président de la Caisse régionale, entourée de cette équipe.

Le Président salue également le vice-Président et le Directeur général de la Caisse des Producteurs de Tabac.

Il communique les résultats des votes portant sur la résolution n°9. Tous les Administrateurs ont été réélus. Le Président les félicite.

Le Président remercie l'ensemble des intervenants, ainsi que toutes les personnes qui ont pris part au bon déroulement de cette matinée.

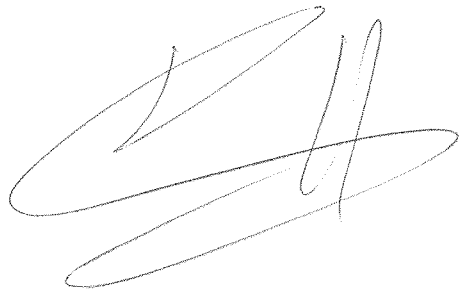
L'ordre du jour étant épuisé, il clôt l'Assemblée générale ordinaire à 13 h 20.

Signatures :

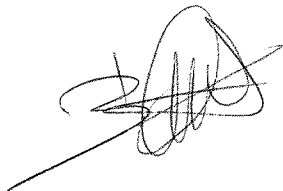
M. François Schmitt, Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' with a dot at the end.

M. Didier Guillaume, Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping 'D' followed by several vertical strokes.

Mme Katia Baumler, Assesseur

A handwritten signature in black ink, with a large, circular initial and several horizontal strokes.

Mme Patricia Pirouley, Assesseur

6- ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION



Groupama

Grand Est

ATTESTATION DU RESPONSABLE DE L'INFORMATION

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

A Schiltigheim, le 30 Juin 2023



Didier Guillaume
Directeur Général